Eric Lucas
Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017
EricLucas.org

LRAR RR108156085BR

20220208_ELO_TortureAdmFR---FR-PM_Nouveau recours_Demande-assistances-et-fin-de-supplices

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS
France

TortureAdmFR (Tortures, supplices et mauvais traitements par l'Administration française)

Nouveau recours – Demande d'assistances et de fin de supplices administratifs

(pour l'incalculablième fois)

Rappel : *Comme toujours, si cette lettre n'est pas adaptée (et puisque ce que je fais ne convient jamais), je vous demande de bien vouloir fournir les adaptations, aménagements et dispositions nécessaires (et dûment prévues, à prévoir ou promises en ratifiant la CDPH).*

Contexte : *Puisque* ***cela fait plus de vingt ans*** *(excusez-moi du peu… pendant combien de décennies dois-je continuer, et va-t-on daigner m'accorder une assistance à titre posthume ??) que je vous supplie en vain de m'accorder les assistances et la fin des supplices administratifs auxquelles j'ai droit, et puisqu'en toute logique vous ne répondrez pas à cette lettre (puisque vous ne m'avez jamais répondu (sauf une fois et inutilement, voir en annexe, page 54)), celle-ci a pour but de préparer une* ***plainte contre l'Etat contre supplices et mauvais traitements sur personne handicapée autiste par l'Administration française.***

> *Les personnes qui, en lisant la phrase précédente, doivent s'offenser et sévir (en aggravant les supplices donc) ne manqueront assurément pas de le faire : c'est la France.*

Eric LUCAS ■ Avenida N.S. de Copacabana, 542 ■ 22020-001 Rio de Janeiro, RJ ■ Brésil
el@ericlucas.org
WhatsApp : +55 21 95 95 00000

Désolé, mais au bout de tant d'années je suis plus que très épuisé et je n'ai plus d'autre idée : j'ai tenté tout ce que j'ai pu de manière "amiable" et "humaine" (et on ne pourra pas me reprocher un manque de patience ou d'efforts) mais :

- *"Au mieux", cela se brise sur le mur hautain, froid et lugubre de l'indifférence administrative française ;*
- *Au pire, ma persévérance finit par m'attirer les foudres de "petits chefs" incomprenants se sentant offensés (et tous mes supplices administratifs "à vie" sont liés à cela).*

Rio de Janeiro, le 08/02/2022

Monsieur le Premier Ministre

Il y a un an, le 26 janvier 2021, je vous envoyais une nouvelle supplique qui, comme toutes les nombreuses autres depuis plus de vingt ans (sauf une mais sans suivi utile, page 54)**, fut souverainement ignorée.**

Etant donné que visiblement l'Etat français n'est pas capable (ou pas désireux) de **me fournir les assistances et la fin des supplices administratifs auxquelles j'ai droit** (et que je réclame à nombre de ministères et autres entités publiques depuis plus de vingt ans par des centaines ou des milliers de courriels, lettres, et LRAR), il m'est apparu qu'**il serait "mieux que rien du tout" de tenter de faire des procédures judiciaires contre l'Etat français** (au niveau national au début, puis au niveau international si nécessaire).

Je ne me fais cependant pas trop d'illusions quant aux résultats "nationaux" des procédures judiciaires puisque "c'est la France" et que donc rien n'y est possible quand on est autiste (à part se faire exploiter par l'industrie médico-socio-pharmaceutique, ou se faire séquestrer et maltraiter par les médesinges publics agréés – sans parler des mauvais traitements par l'Administration, objet principal de la présente).

Je rappelle qu'il est question de **violations de la CDPH de l'ONU (refus d'assistances)** et de **traitements inhumains et dégradants (supplices et mauvais traitements par l'Administration française).**

Vous voudrez certainement - comme d'habitude - ignorer ce rappel (si toutefois vous avez bien voulu lire jusqu'ici).

Il semblerait que pour pouvoir faire ces procédures, je doive préalablement faire des "**recours**".
Je n'en suis pas sûr, puisque **faute de l'assistance et des informations que je ne cesse de réclamer, je suis obligé de tenter toutes sortes de choses au hasard pendant des décennies.**
Cette énième lettre va donc tenter de rappeler la plupart de mes questions et demandes.

o. Territorialité

Je m'oppose à toute approche qui tenterait d'invalider mes demandes d'assistance, d'informations et de fin de supplices au prétextes qu'actuellement je ne réside pas en France. En effet, si je vis actuellement en exil choisi, c'est précisément à cause de ces carences et supplices étatiques français.
Je récuse d'emblée l'idée – parfois avancée – selon laquelle "il faudrait d'abord revenir en France pour régler les problèmes" puisqu'il est patent qu'au moins deux décennies d'efforts en étant présent en France n'ont pas permis d'y parvenir, et puisque ce n'est certainement pas mon retour qui inciterait miraculeusement l'Etat à respecter ses engagements (CDPH) ni votre Administration à suffisamment faire preuve de discernement et de capacité d'adaptation.

- **Concernant mes demandes d'assistance,** même dans le cas où vous apporteriez la preuve que je n'y aurais pas droit du fait de mon éloignement, ces demandes restent valables pour le cas où je reviendrais en France, ce dont je me réserve la possibilité à tout moment et pour toute durée de mon choix. En outre, ces assistances peuvent et doivent être faites à distance, donc mon absence du territoire français ne saurait être un motif de refus.
  Pour l'instant, **j'attends que ce à quoi j'ai droit soit mis en œuvre, et il ne saurait être question de me reprocher un éloignement qui précisément résulte notamment de cette absence.**

- **Concernant mes demandes de fin de supplices**, ceux-ci sont complètement indépendants de ma localisation géographique, et les solutions qui doivent être apportées le sont tout autant.

- **Concernant enfin les demandes d'accessibilité** (aux personnes présentant un handicap lié à l'autisme, ou psychosocial) :

  - La plupart concernent **l'accessibilité à distance** (c'est-à-dire l'adaptation des services concernés, notamment dans la communication et les relations humaines) et **donc cela n'impose aucunement une présence physique en France** ;
  - S'agissant d'accessibilité "**en présentiel**" (par exemple dans un hôpital, ou dans un moyen de transport en France), eh bien **j'attends que les mesures nécessaires et adéquates soient prises** et que vous m'en informiez ; en effet **vous ne pouvez pas m'imposer de venir souffrir en France** (du fait de cette inaccessibilité) **au prétexte que ma présence serait nécessaire pour fournir ladite accessibilité** (actuellement inexistante jusqu'à preuve du contraire, et qui est rendue obligatoire par la CDPH de l'ONU, Convention ratifiée par l'Etat

français et directement applicable en France).
De plus, je demande cette accessibilité pour toutes les autres victimes (autistes notamment) qui doivent vivre en "sous-France" *(= la France invivable pour les autistes libres car elle refuse de tenir compte correctement de l'autisme, à cause notamment des lobbies à la manœuvre, et de la "corruption systémique" du milieu "politique", c'est-à-dire du gouvernement – problème que vous ne semblez pas pressé d'aborder).*

1. Demande d'assistances

1.1. Assistance socio-administrative adaptée à l'autisme, et accessible sur la base de l'égalité avec les personnes non-handicapées

➔ Je vous demande à nouveau de bien vouloir **me faire fournir, sans plus de retards ni d'obstacles** *(imprécisions, orientations inefficaces, formulaires inadaptés ou autres parcours du combattant, mutisme, et tout l'arsenal dissuasif administratif français...)*, **l'assistance socio-administrative** (publique et gratuite), **dont j'ai besoin** en tant que personne handicapée dument reconnue par la CADPH, **que je réclame depuis des années** "dans le désert", et **à laquelle j'ai droit** en vertu *notamment* de l'Article L.246-1 du CASF ("Loi Chossy") et de la CDPH de l'ONU.

- **N.B. 1 : C'est à cette assistance d'être adaptée à mes besoins et difficultés, et non l'inverse** (ce n'est pas à moi d'être adapté à un service d'assistance ou d'accompagnement qui méconnaît l'autisme ou qui fonctionne de manière telle qu'il ne permet pas d'apporter les solutions ou aménagements nécessaires).

- **N.B. 2 : Cette assistance doit être accessible sur la base de l'égalité avec les personnes non-handicapées en termes de facilité et de disponibilité**, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas reposer sur un concept de "places" (forcément limitées), alors que ce n'est pas le cas pour les personnes non-handicapées, lesquelles peuvent se faire aider par de nombreux services (assistantes sociales et autres) sans besoin de s'inscrire ni de postuler en espérant obtenir une "place" – et qui peuvent même parfois se faire assister anonymement, ce qui est impossible avec ces "chères" places *(cf. grisbi du business médico-social, corruption systémique de l'Etat)*.

1.2. Assistance juridique adaptée à l'autisme, et accessible sur la base de l'égalité avec les personnes non-handicapées

➔ Je vous demande de **me faire fournir toute l'assistance juridique** (publique et gratuite) **dont j'ai besoin** en tant que personne handicapée dument reconnue par la CADPH, et **à laquelle j'ai droit** (notamment en vertu de l'Article 13 de la CDPH de l'ONU), selon les modalités d'accessibilité évoquées au chapitre précédent.

Veuillez noter :

- Que **les avocats** ne sont pas des services publics gratuits d'assistance juridique, qu'ils n'ont aucune obligation d'accepter un dossier, et que ceux qui sont adaptés à l'autisme se comptent sur les doigts d'une ou deux mains ;
- Que **les services publics d'accès au droit** (notamment départementaux) ne sont pas suffisamment accessibles aux personnes autistes (notamment lorsqu'ils refusent de communiquer par courriel ou par d'autres moyens adaptés, ou lorsqu'ils sont insuffisamment adaptés à l'autisme) ;

- Que le système nommé **"aide juridictionnelle"** ne peut être activé que lorsque des étapes préalables (comme des lettres et des recours) ont déjà été réalisées, ce qui est généralement impossible ou très difficile à faire de manière efficace pour des personnes autistes (dont moi-même), ce qui empêche donc d'accéder à cette aide juridictionnelle (et que les démarches visant à l'obtenir sont elles-mêmes difficilement réalisables par nombre de personnes autistes – dont moi-même) ;
- Que – malgré un grand nombre de demandes d'informations tous azimuts "qui fatiguent tout le monde" depuis des années – je n'ai toujours pas réussi à trouver **quel serait le service public (non spécialisé handicap) d'assistance juridique (ou "d'accès au droit") qui serait prévu pour les "Français de l'étranger"** (et si vous avez la réponse, ça m'intéresse) ;
- Que les rarissimes **associations** dans le domaine des "droits" pour les personnes handicapées ne sont tenues à **aucune obligation d'assister**, qu'elles ne sont pas adaptées à l'autisme, et qu'après plusieurs années de recherches je n'en ai trouvé aucune qui dispose d'un service d'assistance juridique (j'en ai trouvé une seule, qui met en relation avec un avocat qui donne quelques conseils gratuitement et par courriel comme demandé, jusqu'au jour où lui ou cette association n'en ont plus envie, ce qui arrive très vite) ;
- Que l'entité appelée "**Défenseur des Droits**" ne propose aucun service d'assistance juridique (sans compter que les agissements de cette entité (qui émane en partie du "Médiateur de la République") semblent plutôt viser à dissuader ou à éviter d'utiliser les services de la justice), et que cette "institution" n'a aucune obligation d'aider ni même de répondre (d'après mes douloureuses expériences avec cet étonnant et obscur concept, qui forment une partie importante des supplices administratifs français).

1.3. Remarques et demandes concernant la "MDPH"

Afin d'éviter les répétitions et pertes de temps pendant des années, et si un jour quelqu'un lit cette lettre, je précise ce qui suit concernant mes laborieuses et vaines tentatives auprès de la MDPH 29.

1.3.1. Demande de preuve d'obligation de passage par une MDPH, et de justification

→ Je vous prie de bien vouloir m'apporter la preuve (le cas échéant) que les personnes handicapées sont, en France, dans l'obligation de passer par les GIP (discutables) nommés "MDPH".

1.3.2. Refus d'assistances par la MDPH

Je vous prie de noter qu'en dépit de nombreuses demandes par courriels depuis de nombreuses années, et par LRAR du 25/11/2021 (il y a deux mois, sans réponse à ce jour), **la MDPH 29 continue à refuser implicitement de me fournir ou faire fournir les aides humaines (assistances socio-administrative et juridique) auxquelles j'ai droit**, ce qui est l'une des deux principales causes de mes tourments administratifs

(l'autre étant la haute susceptibilité des "petits chefs" administratifs, et de manière générale l'absence d'accessibilité).

→ **Je vous prie de faire en sorte de résoudre ce problème avec cette MDPH, et de me faire fournir – comme demandé plus haut en 1.1. et 1.2. - les assistances auxquelles j'ai droit** (que ce soit via une MDPH, ou autrement en cas de carence de la part des MDPH).

1.3.3. Refus par la MDPH 29 d'apporter la preuve du prétendu caractère obligatoire des formulaires de demande

Par divers courriels en 2021 puis par LRAR du 25/11/2021, j'ai demandé à la MDPH 29 de me m'indiquer les textes qui rendraient obligatoire le formulaire Cerfa de "Demande à la MDPH" (ou tout autre formulaire).
Les textes réglementaires que j'ai lus mentionnent ce formulaire, sans préciser explicitement qu'il serait obligatoire, donc je ne vois pas où serait cette obligation, et ce n'est pas le mutisme de la MDPH 29 qui va aider.

→ **Je vous demande donc de bien vouloir m'apporter cette preuve (de manière claire et indubitable)**, ou de me faire savoir qu'en fait il n'y a pas d'obligation d'utiliser ce formulaire.

1.3.4. Refus par la MDPH de fournir les aménagements et adaptations rendus nécessaires par l'inadaptation du formulaire de demande

La lecture des textes réglementaires concernant ce formulaire montre que **la MDPH a l'obligation - en substance - de mettre en œuvre les dispositions appropriées lorsque ledit formulaire est inadapté ou inaccessible**, ce qui correspond à mon cas.
J'ai demandé cet aménagement (c'est-à-dire la prise en compte utile et productive de mes demandes exprimées sans formulaire) par LRAR du 25/11/2021 à la MDPH 29, sans réponse à ce jour.

→ **Je vous prie de faire en sorte de résoudre ce problème avec cette MDPH.**

1.3.5. Allégations par la MDPH selon lesquelles je "ne relève pas d'un service d'accompagnement à la vie sociale", et refus de justification

Par lettre du 26/06/2017, la MDPH 29 m'écrivait "*Vous ne relevez pas d'un service d'accompagnement à la vie sociale.*", et utilisait ce prétexte non justifié pour mettre fin au service d'aide à la vie sociale ("SAVS TED") qui m'était accordé depuis deux ans.
Depuis cette époque, je ne cesse de demander des justifications à cette MDPH, en vain.

De plus, cette notification m'a été (habilement) transmise après l'expiration des délais de contestation (que de toute façon j'aurais difficilement pu faire de manière efficace sans assistance).

→ **Je vous prie de faire en sorte que cette MDPH daigne m'apporter enfin des justifications**, ce qui serait la moindre des choses.
Je précise que la lettre (mensongère) du SAVS TED sur laquelle semble se baser cette allégation ne saurait faire office de "justification".

1.3.6. Mauvaise volonté et mauvaise foi du service d'accompagnement à la vie sociale qui m'a été fourni

Tout en revendiquant effectivement la mise en œuvre de mon droit à un accompagnement ou à une assistance socio-administrative adaptés, je conteste les modalités de fonctionnement, à mon égard, du SAVS TED qui m'a été fourni par une association du Finistère (moyennant un coût démesuré).

En particulier, ce service :

- m'a expliqué qu'il pouvait difficilement m'aider concernant mes litiges avec l'Etat (par exemple au sujet de l'erreur médicale et de ma séquestration médico-administrative), puisqu'il dépend de fonds publics (et cela fait partie des "vices de la délégation du public au privé" que je dénonce à titre associatif) ;
- s'est systématiquement retranché derrière l'idée que mes litiges liés à l'immixtion dans ma vie privée par l'Etat relativement à la gestion des titres de séjour de mon ami-soutien-de-vie étranger ne seraient pas un problème administratif personnel (malgré toutes mes explications et même des preuves montrant le contraire), en allant même jusqu'à dire que pour aider mon ami (ce que je ne leur avais jamais demandé) il faudrait qu'il puisse avoir une "place" (dans leurs "services", alors qu'il n'est même pas handicapé) ;
- s'est très mollement attaché à me mettre sur la piste de l'aide juridictionnelle, en se bornant à m'envoyer un formulaire (que j'avais déjà) puis en prétextant que je n'étais pas venu à un rendez-vous (à distance) qui était prévu pour voir comment remplir ce formulaire (c'est possible, mais dans ce cas j'ai oublié, et c'était à eux de me le rappeler : j'oublie beaucoup de choses et j'ai des problèmes avec les formulaires, cela fait partie de mon handicap et ils devaient me relancer) ;
- loin de m'aider utilement dans mes recherches de diminution de supplices (c'est-à-dire d'accès à la justice), ce SAVS TED a tenté de me faire accepter une curatelle (ou un service semblable), notamment au moyen d'une réunion de plus de 2h 30 avec un de leurs collègues spécialistes d'une association de tuteurs professionnels (à moins que ce ne soit la même...), durant laquelle on m'a "travaillé au corps" pour me faire miroiter les avantages d'une curatelle en tentant de me faire croire que ça résoudrait tous les problèmes, ce qui est totalement absurde puisque c'est liberticide, puisque cela viole la CDPH (dont, à titre associatif, je défends très activement l'application en France), puisqu'on voit mal comment un curateur (surtout d'une association subventionnée) irait se lancer dans des plaintes contre l'Etat, et puisqu'en plus il aurait fallu pour cela que je réside en France, or ils

savaient bien que ce n'était pas le cas, mais leur "soif de l'or" était plus forte et ils essayaient de prévoir "au cas où" je revienne en sous-France ;
- summum de la mauvaise foi : après avoir attendu le temps nécessaire pour que je ne puisse plus contester, m'a annoncé que leur service prenait fin à cause d'une décision de la CDAPH 29, alors qu'au contraire cette décision s'appuyait sur leurs allégations mensongères (par exemple, leur lettre prétendait que j'aurais plusieurs fois dit que j'aurais besoin d'une "secrétaire" et que c'était ce que j'attendais d'eux).

1.3.7. Inadaptation et limitations éventuelles du service d'accompagnement à la vie sociale

Au vu de l'expérience de deux ans avec le SAVS TED 29, peu utile (sauf pour eux pour leurs subventions, pour payer leur armée de directeurs, directrices et autres), je constate que **ce type de service (du moins, ce que j'en ai vu)** – qui consiste surtout à "rendre conforme" et qui n'imagine même pas une "adaptation du système" à l'autisme - **est insuffisamment adapté à certaines personnes autistes.**

→ De ce fait, il convient d'apporter les améliorations et adaptations nécessaires (pour moi comme pour d'autres autistes) pour fournir les services d'aide humaine appropriés et respectueux de l'identité et des particularités non-pathologiques des personnes autistes, et je vous prie donc de bien vouloir faire le nécessaire ainsi que de m'informer de votre décision et des éventuelles mesures prises.

1.3.8. Défaut d'accessibilité des services d'accompagnement à la vie sociale sur la base de l'égalité avec les personnes non-handicapées

Enfin, on constate que ces services fonctionnent sur la base de "places" (qui, en plus, sont très limitées), ce qui entraîne une inégalité par rapport aux personnes non-handicapées qui, elles, peuvent accéder à toutes sortes d'assistance sociales et autres, sans besoin d'inscriptions, de démarches ou de dossiers, sans attente qu'une "place" se libère et sans limitation de nombre.

> (Ce problème renvoie au caractère profondément erroné du paradigme administratif en vigueur en France, qui consiste à "conformer" les personnes handicapées autistes, au lieu de profiter de ce que leurs difficultés montrent pour corriger les erreurs du système socio-administratif, ce qui bénéficierait à la société tout entière. Mais on "parle chinois"...)

→ Je vous prie donc de faire en sorte de régler ce problème, pour moi comme pour les autres autistes.
Si vous ne voyez pas comment faire, il vous suffit de demander conseil aux associations de personnes handicapées autistes (en respectant ainsi – enfin - l'Article 4.3 de la CDPH), en particulier celle que j'ai fondée en 2014 (l'Alliance Autiste) et qui,

depuis, ne cesse de proposer ses conseils à des Ministères mutiques, méprisants, et coupables.

Eric LUCAS ■ Avenida N.S. de Copacabana, 542 ■ 22020-001 Rio de Janeiro, RJ ■ Brésil
el@ericlucas.org
WhatsApp : +55 21 95 95 00000

2. Demande de fin de supplices administratifs

2.1. Demande de fin du maintien, depuis 1994, des injustices et errements concernant le supplice de ma détention médico-administrative de 15 mois erronée, abusive et illégale

➔ Je vous prie, encore une nouvelle fois de plus, **de faire en sorte que disparaissent ou soient réparées les injustices en question,** ce qui implique évidemment **qu'on me permette ENFIN de pouvoir "accéder à la justice"** concernant ce dossier (et les autres), **ce que je n'ai jamais pu faire depuis tout ce temps, faute d'assistances et faute d'adaptation** (accessibilité universelle) du système socio-administratif français.

Je précise :
- Que **l'erreur médicale est évidente** puisque les médesinges qui m'ont enfermé ne connaissaient pas le "syndrome d'Asperger" (qui était pourtant connu à cette époque) ;
- Que les erreurs procédurales sont flagrantes, par exemple **l'absence de caractère "circonstancié"** des certificats mensuels de renouvellement d'H.O. (qui sont juste des avis sans le début de l'ombre d'une preuve, et dont on peut facilement prouver qu'ils sont irrationnels, sans besoin de machine à remonter le temps mais juste en lisant) ;
- Que **le torchon médico-littéraire intitulé "dossier médical" censé me décrire est truffé d'erreurs parfois ubuesques, et faciles à montrer** (si un jour on m'offrait la faculté de me défendre que je réclame depuis le premier jour de cette séquestration) ;
- Que malgré mes très nombreuses tentatives écrites et attestées, **je n'ai jamais eu la possibilité de me défendre, du fait de l'absence de prise en compte correcte de mon handicap** c'est-à-dire du fait de l'absence de prise en compte correcte de l'autisme par les systèmes administratifs et juridiques français et de l'absence d'assistance.

2.2. Demande de fin du maintien, depuis 2002, des injustices et errements concernant l'immixtion (encore active) par les services de l'Etat dans ma vie privée et les supplices en résultant, relativement à la gestion administrative du "droit au séjour" de mon ami-soutien-de-vie étranger

Ce supplice dure depuis le 24/06/2002 (bientôt 20 ans !) et je n'ai plus la force de le décrire une nouvelle fois de plus ici.
En plus, ça ne sert à rien puisque personne ne lit, car "c'est trop long"...

Le mépris de mes nombreuses tentatives par une Administration omnipotente, inhumaine et totalement incompréhensive, aggrave chaque fois un peu plus le supplice infligé par ce dossier

interminable.

Je pourrais démontrer sans aucune difficulté que les erreurs, fautes et injustices qui le constituent (et qui entraînent depuis plus de 19 ans de grandes souffrances, largement rapportées à une Administration qui s'en fiche éperdument) résulte - encore une fois - de l'absence de prise en compte correcte de l'autisme par le Ministère des Affaires Etrangères et par le Ministère de l'Intérieur.

➔ **Je vous prie, encore une nouvelle fois de plus, de faire en sorte que disparaissent ou soient réparées les injustices en question.**

2.3. Demande de fin du maintien, depuis plus de 30 ans, du supplice du "Mutisme Administratif" ; du refus implicite de fournir les informations demandées et dument exigibles ; des traitements méprisants et injustes ; et de l'exclusion en résultant par les services publics et ministères français

2.3.1. En général

Je ne vois pas comment résoudre des problèmes sans les informations et les actions nécessaires. Or l'Administration française ne les fournit pas, puisqu'elle ne me répond quasiment jamais.

Je vous décrivais déjà ce problème par lettres recommandées, il y a plus de vingt ans. Rien n'a avancé depuis (ou si peu) et donc le supplice de "crier dans le désert" est le même. Et il est aggravé par l'illusion tenace que la France serait un "pays des droits de l'Homme", ce qui fait qu'on ne parvient pas à défaire totalement de cette idée (mensongère), et que donc on écrit toujours, en se disant qu'il y a forcément une erreur et qu'un jour une petite flamme d'humanité intelligente apparaîtra, qui permettrait d'apporter les mesures nécessaires pour en finir avec ces injustices stupides et inutiles (tout en restant vivant).

➔ **Comme toujours depuis plus de 20 ans que vous ignorez mes demandes de fin du supplice du Mutisme Administratif, je ne vois pas quoi faire d'autre (de manière amiable) que de vous prier, encore une nouvelle fois de plus, de faire en sorte d'apporter les solutions nécessaires à ce grave problème de mutisme et de mépris administratifs qui m'empêchent de jouir des droits.**

En outre, à partir d'aujourd'hui je demande des réparations pour toutes les longues années de ce supplice, qui est clairement constitutif de mauvais traitements sur personne handicapée.

C'est pourquoi je ne vois plus quoi faire d'autre que de porter plainte contre votre Etat pour "supplices et mauvais traitements administratifs" (et si ce n'est pas approprié, qu'on m'excuse de ne pas avoir d'assistance juridique...), ce qui ne vous dispense pas de faire le nécessaire pour y mettre fin (c'est-à-dire pour me permettre enfin d'accéder à la justice et pour qu'elle soit faite).

2.3.2. SEPH (Secrétariat d'Etat aux Personnes Handicapées)

- Alors que Service-Public me répète que je dois m'adresser au SEPH, celui-ci ne m'a **jamais répondu**.
- Le SEPH a déjà répondu une fois, à une lettre de mes parents, mais **jamais à moi**. Et leur réponse était dénuée de pertinence.
- En juin 2017, j'ai fait une grève de la faim d'une semaine dans le but d'obtenir "l'assistance socio-administrative" à laquelle j'ai droit, et "au moins un interlocuteur de l'Administration française (puisqu'il est impossible de résoudre les problèmes sans dialogue). Le Consulat, au bout de plusieurs mois d'efforts, a réussi à m'indiquer le nom de Madame Karen Martinon, cheffe de cabinet au SEPH, que j'ai dûment interrogée par courriel et qui ne m'a **jamais répondu**.
- Mon recours du 03/11/2021 au SEPH a été **ignoré**, comme d'habitude.

➔ Si on part du principe que le SEPH sert à quelque chose, on ne voit pas comment il serait possible d'apporter des solutions aux troubles et supplices "de haut niveau" que je décris, sans passer par ledit SEPH.
Je vous prie donc de faire en sorte que les informations et les aides nécessaires me soient enfin apportées par le SEPH.

2.3.3. Premier Ministre

Depuis plus de 20 ans, je vous envoie des lettres (parfois des LRAR) pour demander la fin des supplices administratifs, pour demander des assistances, et pour demander la du "Mutisme Administratif" (que, dans les années 2000, j'appelais "NGARA" / Non-Gérableté des Absences de Réponse de l'Administration) *(voir annexes)*.
Je n'ai pas le souvenir d'une réponse de votre part (ou de vos services), ce qui – je suppose – est "normal".

Quelques "lettres mortes" que je vous ai envoyées récemment :

- **01/04/2020** : "Supplique pour obtenir interlocuteur et assistance aux fins de cessation de tortures administratives"
(LRAR RR076011785BR) ***(jointe à la présente)***

- **14/09/2020** : "PM : Nouvelle demande en vain et « à QUI ? » d'aide pour fin de torture psychologique étatique du mutisme et de l'absence de l'aide nécessaire à la fin des injustices relatives à la séquestration médico-administrative et au viol étatique de vie privée (et des ruines et détresses sans fin en résultant)" (LRAR RR076012785BR) ***(jointe à la présente)***

- **26/01/2021** : "PM : Demande d'au moins quelque chose (non pire)" (LRAR RR019892790BR) ***(jointe à la présente)***

- **29/03/2021** : "PM : Recours hiérarchique : demande d'accompagnement et d'explications ; demande de protection et de fin de persécution" (LRAR RR076015946BR) ***(jointe à la présente)***

(Je joins quelques autres exemples anciens en annexe, pour montrer que ***ce supplice des demandes en vain auprès d'une Administration inhumaine et impitoyable qui fait tourner en bourrique les personnes handicapées autistes ne date pas d'hier****.)*

> Donc, **comment faire** si ni les services publics ni les ministères ni même le chef du Gouvernement ne font quoi que ce soit pour mettre fin aux supplices administratifs, pour apporter les assistances dues, ou au moins des informations, ou sinon, **au moins une réponse ???**
>
> Pourquoi est-ce que vous parlez tout le temps de "droits de l'Homme", alors que vous laissez croupir les personnes handicapées dans les supplices et mauvais traitements émanant de VOTRE Administration, pendant des décennies, et sans même la décence d'au moins daigner leur répondre ???

➔ **Je vous prie donc, soit de procéder aux diligences à nouveau demandées dans la présente, soit de faire en sorte que les services appropriés s'en chargent et le fassent "pour de vrai"** (et sans rajouter des décennies du "supplice du néant administratif").
Je vous prie aussi de m'informer de votre décision *(ou de m'indiquer où trouver une boule de cristal fonctionnelle : peut-être que c'est ça qui me manque ??...)*.

2.3.4. MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères)

En 2020 et début 2021, j'ai envoyé pas moins de **16 (seize) LRAR au MEAE**, notamment pour demander leur accompagnement "ordinaire" pour mes démarches administratives françaises, mais **je n'ai jamais obtenu de réponse à ces lettres**.

(J'ai cependant fini par obtenir, fin 2021, une réponse par courriel, qui faisait suite "à mes sollicitations". Cette réponse me proposait enfin une aide. Comme quoi la persévérance finit par payer.)

On notera aussi qu'**au bout d'une dizaine de LRAR** ce même MEAE, au lieu d'y répondre, a eu "l'élégance" de **demander à la CAF de me contrôler** (et j'en ai des preuves écrites), **ce qui est tout sauf une aide, et que ce je trouve misérablement bas.**

2.3.5. "Défenseur des Droits"

Le "Défenseur des Droits", c'est le supplice de Tantale, et c'est vicieux car on compte dessus, on y croit, surtout quand au début ils laissent entendre qu'ils peuvent faire quelque chose.
On croit que ce qui est annoncé (leur propagande) est vrai, et c'est le dernier espoir qu'on a.
Or **cette entité refuse implicitement de tenir compte correctement de l'autisme** *(cela fait des années que je leur demande, et même que je leur propose une aide à titre associatif, et c'est totalement ignoré)*, **elle n'accepte jamais de reconnaître ses erreurs et ses décisions arbitraires** (ce qui ne manque pas d'arriver quand on ignore la donnée fondamentale qu'est la présence d'autisme dans un dossier), et - pour couronner le tout - **elle n'est pas tenue d'aider.**
Quand on leur explique leurs erreurs, parfois ils daignent répondre une fois ou deux, puis c'est fini, et on peut toujours aller se faire voir ailleurs. J'ai suffisamment de preuves, hélas.
C'est ignoble.
Une belle fumisterie, une belle tromperie des "usagers" (une de plus).
Pas la peine de s'offenser ni de s'outrer : je peux démontrer tout ça quand vous voulez.

➔ Puisque le "Défenseur des Droits" vit d'un budget qui dépend de vous, **je vous prie de faire en sorte de résoudre ces problèmes, pour moi comme pour les nombreuses autres personnes autistes,** dont la plupart voient leurs droits bafoués et qui ne peuvent compter sur cette "institution" (malgré toute la "réclame" qui est faite), à cause de son absence de prise en compte correcte de l'autisme, c'est-à-dire de son inaccessibilité (qui est constitutive de discrimination).
Sans parler du Mutisme et de l'arrogance souveraines qui, "naturellement", s'y rencontrent fréquemment.
Si vous ne savez pas comment faire ou si vous ne voyez pas de quoi je parle, il suffit de s'abaisser à me demander : est-ce donc si difficile ??
(En plus, je ne fais même pas payer.)

2.4. CAF 29 (Caisse d'Allocations Familiales du Finistère)

Cet organisme :

- Est coupable de **mauvais traitements sur personne handicapée car il néglige l'essentiel de mes arguments** (ce qui est attesté par une "décision de la Commission de Recours Amiable" du 19/11/2021 qui ne cite que trois arguments mineurs parmi beaucoup d'autres) ;

- Est coupable de **discrimination** car il n'a **pas de politique formelle d'accessibilité aux personnes handicapées autistes** (c'est-à-dire que son fonctionnement et ses règlements ne tiennent pas compte correctement de l'autisme, sont inadaptés à l'autisme, et ne peuvent donc pas prévoir de fournir les aménagements ou les mesures nécessaires) ;
- Est coupable d'**acharnement sur ma personne** *(pour motif de vexation et de caprice, comme d'habitude – c'est la France)* car suite à une protestation polie de ma part, il m'a ajouté une "pénalité" supplémentaire (d'un rappel d'un an d'AAH) alors que ce n'était pas obligatoire et alors que - malgré de multiples demandes de ma part - il n'a pas été capable d'apporter la preuve de cette prétendue obligation (ce qui, en plus, confirme leur mauvaise foi) ;
- **Viole allègrement la CDPH de l'ONU**, pour les motifs ci-dessus parmi d'autres ;
- Fait énormément d'erreurs et d'imprécisions (sans jamais le reconnaître, puisque "c'est la France") ;
- N'est même pas capable d'effectuer des contrôles correctement, ni de détecter des comportements "hors-normes" de la part de personnes handicapées autistes, afin d'y apporter les réponses adéquates.
- Ignore souverainement mes propositions de conseils pour améliorer les contrôles (ce qui ferait économiser des millions), mais "c'est normal" : pourquoi se fatiguer à faire mieux quand on peut se vautrer facilement dans la médiocrité ? (C'est la France.)

➔ **Je vous prie de faire en sorte de régler ces problèmes, pour moi comme pour les autres personnes autistes ou présentant un handicap psychosocial.**

Et je vois mal comment vous pourriez le faire sans éclaircissements, mais vu que mes écrits sont méprisés et jugés "trop longs" ou "agaçants", qu'est-ce que vous voulez que je vous dise...
Continuez donc dans les violations et tromperies, ou sinon, ayez enfin le courage de faire ce qui doit être fait, et pour ça il faudrait déjà accepter de communiquer...
C'est facile de rester sur son nuage, dans les palais dorés, en décrétant que c'est nous qui avons tort et qui ne comprenons rien, alors qu'il est facile de démontrer que c'est exactement l'inverse.
La méthode Coué, l'autruchisme administratif français, ça va quoi, on connaît...
A un moment ce n'est même plus pathétique, c'est révoltant et inacceptable !
Et il n'y a pas que les handicapés qui le disent.

3. Demande d'accessibilité et d'adaptation des services publics et privés *(et des autres entités, établissements et transports publics ou privés ouverts au public)*, pour moi comme pour les autres personnes handicapées autistes ou présentant un handicap psychosocial

3.1. En général

Information importante *(à ne pas lire car "c'est trop long", et puis c'est fatigant)* :

> **Les personnes autistes souffrent *non pas à cause de l'autisme* mais – principalement - à cause de l'absence de ce que je nomme la "Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout", c'est-à-dire l'absence d'adaptation réciproque du système socio-administratif** (qui inclut aussi la famille et tout ce qui est "socio-généré" autour de la personne autiste).
>
> Je peux démontrer cela sans aucune difficulté, pour les autistes en général, en fournissant des exemples détaillés d'expériences personnelles (dont mes litiges avec l'Administration, méprisés depuis des décennies).
> On nous demande de fournir tous les efforts d'adaptation à un système souvent absurde et gravement erroné, qui ne fait AUCUN effort (et qui, en France, n'a même pas prévu d'en faire) pour s'adapter.
> Le système socio-administratif français est fautif, il ne prend pas du tout en compte le handicap autistique, et il ne prévoit (pour l'instant) que quelques obligations d'adaptation pour quelques types de handicaps et quelques entités publiques ou privées, ce qui est très insuffisant pour permettre aux personnes autistes (ou présentant un handicap psychosocial) d'accéder à une qualité de vie égale à celle des autres.

C'est ce que j'explique en particulier au moyen de l'association que j'ai créée, l'Alliance Autiste.
J'ai très utilement conseillé le Comité CDPH de l'ONU entre 2019 et 2021, ce

qui a permis, dans les recommandations "Observations finales" du 04/10/2021 *(suite à un examen "cuisant" pour l'Etat français, auquel j'ai participé)* une **très importante prise en compte de l'autisme**, très largement supérieure aux Observations finales des autres pays.

> C'est le Rapporteur pour la France, M. Jonas Ruskus, qui m'a expliqué qu'il "n'y a jamais eu autant d'autisme" dans une recommandation de la CDPH, et qui – dans un autre message (du 27/10/2021), m'a écrit :
> "**********".

Par conséquent, **l'Etat français est dans l'obligation d'appliquer ces Observations finales (qui sont en fait des recommandations et des demandes précises de respect de la Convention) car il a ratifié la CDPH.**

> Quand on s'engage on doit respecter, et personne n'est dupe des manœuvres de "faire semblant" des autorités françaises : au contraire, les membres du Comité (pourtant déjà sensibilisés – notamment par mes soins – aux "vices" et artifices langagiers de l'Administration française), ont été choqués lors des trois jours d'audition de la "délégation de haut niveau" (SEPH et autres), par leur comportement "hors-sol" et par leur superbe.
> J'avais expliqué à certains membre du Comité comment ça marche en France (le mépris, le sentiment d'infaillibilité, l'absence de pragmatisme, la couardise etc.) et je voyais bien qu'ils avaient un peu de mal à croire, mais ça c'était avant les discussions en direct de ces trois jours. Ils alors ont pu voir que je n'inventais rien. Hélas.

De toutes façons, même si la CDPH n'existait pas, **l'Etat français (dont l'Administration prétend respecter la devise "Liberté, Egalité, Fraternité") est dans l'obligation d'assurer une qualité de vie égale aux personnes handicapées autistes**, et cela est impossible sans la "Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout", ce qui se traduit pas les notions d'**accessibilité** (au sens le plus large du terme, pas seulement matériel) et de **conception universelle**.

- **L'Etat français piétine allègrement la "Liberté" des autistes puisque la seule chose qu'il sait leur proposer est la "mise sous cloche"** (établissements médico-sociaux, tutelles, aux puissants lobbies contre lesquels je lutte très activement).
  Et on ne parle même pas des dizaines de milliers de gens qu'il fait croupir dans des H.P à 1000 € par jour, si inutilement et si insupportablement.

Passivité ou collusions avec les lobbies exploiteurs = complicité.

- **L'Etat français est également incapable d'assurer "l'Egalité" pour les autistes** (puisque, en résumé, l'autisme n'est pas pris en compte correctement et donc cela condamne à une vie de souffrances, sans parler de toutes les exclusions dues aux manques d'adaptations et d'aménagement).

- **L'Etat français méprise le principe de "Fraternité" concernant les autistes**, en particulier quand son Administration les brime ou les écrase à cause de son incapacité à comprendre, à se remettre en question à admettre ses erreurs ou ses fautes, à cause des "petits chefs" qui se vexent *(TOUS mes litiges évoqués dans cette lettre en résultent, et je peux le montrer)*, et quand cette Administration (que je nomme "Hydre") fait passer son propre intérêt avant celui de l'usager, par exemple quand il s'agit de faire front pour défendre mordicus et aveuglément un collègue qui a fauté, même quand on met toutes les preuves sous les yeux : c'est la magie de la France, les vertus auto-applicatrices qui font qu'ils suffit de le déclarer pour qu'un étron sente bon, et tout le monde doit y croire, comme dans "Les nouveaux habits de l'Empereur".

  Ecouter aussi ma déclaration orale, formelle, du 16/08/2021 qui parle de la "marmite des droits de l'Homme", mais cette déclaration c'est juste un morceau de la partie émergée de l'iceberg.

  On peut noter aussi que le Comité a repris certaines de mes phrases, et il faudrait beaucoup de mauvaise foi (mais l'Administration française en est largement capable) pour ne pas admettre que j'ai assez puissamment contribué à cet examen de l'Etat français.

"Naturellement", si quelqu'un(e) parvient à lire la présente lettre jusqu'ici (ce qui est soi-disant "impossible" pour les lecteurs administratifs français, alors que pour moi – handicapé – il est possible de l'écrire, cherchez l'erreur), il ou elle va trouver automatiquement tous les prétextes (y-compris inconscients) pour "ne pas voir, ne pas entendre, ne pas s'exprimer". On connaît. Eh bien faites donc ce que vous avez à faire (défendre votre Administration, et accessoirement votre carrière), et moi je fais ce que je crois nécessaire de faire (à cause de ces carences et manquements honteux) : essayer de défendre (sans moyens) les "usagers" et la justice (contre

un Hydre ayant tous les moyens).
C'est un problème entre vous et votre conscience.

Je peux expliquer et démontrer tout cela facilement, mais **on dit qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre.**

- **Je vous demande donc, pour moi comme pour les autres personnes autistes (ou présentant un handicap psycho-social) de mettre en place et de mettre en œuvre l'accessibilité et l'adaptation des services publics et privés (et des autres entités, établissements et transports publics ou privés ouverts au public), et de m'informer de votre décision.**

Information très utile, donc à ignorer à tout prix, comme d'habitude :
Evidemment, vous pouvez difficilement savoir comment aborder ce sujet, mais si vous voulez en apprendre beaucoup (concernant les adaptations systémiques et choses à faire en matière d'autisme), il suffit de me le demander puisque mon expérience de vie, mes capacités d'analyse et d'explications détaillées et illustrées font que je peux expliquer très utilement (ce que j'ai fait auprès de la HAS en 2015-2017 en tant que membre du Groupe de Pilotage de la Recommandation pour les autistes adultes) et puisque, concernant l'Administration, je crois qu'on peut dire que je que suis un "usager-expert" en matière de Troubles Administratifs français.
Toute la question est de savoir quand vous allez enfin avoir le courage de le reconnaître (c'est-à-dire d'arrêter l'attitude des "trois singes", indigne de la France), pour enfin commencer à transformer trois décennies de cauchemars administratifs en des choses utiles pour beaucoup de gens en France : il n'y a que vous qui pouvez décider cela, ou décider de continuer à fermer les yeux et à refuser une offre de conseils qu'il est rarissime de trouver, et dont il y a tant besoin (il suffit de vérifier pour voir que c'est vrai, au lieu de hausser les épaules en préjugeant sans savoir).

Un exemple d'inadaptation ici, ce serait de mépriser ce que je tente d'expliquer, sous prétexte que ce n'est pas exposé "comme il faut".
C'est à vous de faire l'effort de ne garder que l'essence de ce que je dis, au lieu de le déclarer invalide à cause de la forme.
Et c'est un peu l'exercice inverse (pardon de le dire) de la communication gouvernementale, qui consiste souvent à masquer des problèmes, des fautes ou des indigences, par des artifices de forme : encore une fois, il faut savoir si le but est de défendre les autorités coûte que coûte même quand elles pêchent lamentablement (et quand presque tout le monde le voit), ou si

l'Administration doit faire ce pour quoi elle a été conçue : le "service du public".
C'est - je crois - d'abord une question d'honnêteté.

3.2. Demande de mise en œuvre effective de "l'accès à la justice" selon la CDPH de l'ONU

L'accès la justice (Article 13 de la CDPH) passe par l'assistance juridique (demandée plus haut en 1.2., inexistante pour les autistes), mais pas seulement : en effet, **les efforts d'accessibilité doivent être faits à tous les niveaux et de la part de chacun** *(c'est ça, "l'Egalité")*.
Or je note que le Ministère de la Justice n'a pas daigné répondre lorsque je lui ai demandé la mise en œuvre des aménagements nécessaires :
- par ma LRAR du 26/01/2021 " TA75 : Demande des aménagements nécessaires à l'accès à la justice, de prise en compte d'un formulaire rempli en leur absence, et de fin de tortures administratives (en restant vivant)" ;
- par ma LRAR du 06/06/2021 "TJ75-BAJ : Réponse à votre demande de pièces, rappel de demande d'accès à la Justice et d'accessibilité de la Justice, et de fin de tortures administratives (en restant vivant)"

➔ **Je vous prie donc de régler ce problème (pour moi comme pour les autres) et de bien vouloir m'informer de votre décision.**
Si vous ne voyez pas comment faire ou si vous ne voyez pas de quoi je parle, il suffit de me demander de clarifier (au lieu des usuels *"Il nous envoie des lettres mais on ne sait pas de quoi il s'agit"* : c'est donc si difficile, de communiquer ??
Pourquoi vous n'essayez pas, au moins ? C'est quoi qui vous bloque ??).

3.3. Problème des restrictions de l'AAH

Dans la situation de "sous-France" qui règne en France pour les personnes autistes (et qui résulte, comme rapidement décrit plus haut, de l'absence de Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout), **la vie est vraiment difficile (et injuste !) pour ces personnes** (qu'elles soient en liberté ou qu'elles soient enfermées dans des "établissements" ou dans des hôpitaux), et – *en attendant le miracle qui fera que les autorités françaises auront enfin le courage d'écouter les explications que moi et d'autres ne cessons de leur répéter, et de prendre ENFIN les dispositions nécessaires (et attendues d'une "cinquième puissance mondiale)* **- il est évident que nombre de personnes autistes suffisamment autonomes souffriraient beaucoup moins en vivant hors de ces supplices incessants, c'est-à-dire hors de la France.**
Déjà, cela éviterait un certain nombre de suicides.

Et si vous ne me croyez pas, je peux demander à des collègues autistes de témoigner : ceux qui

ont enfin réussi à "sortir" (du pays) en trouvant comment survivre, et ceux qui y restent encore et qui aimeraient bien partir.

> Voir aussi l'interview de Josef Schovanec (qui lui aussi s'est exilé), "Malheureux comme un autiste en France".
> Mon ami autiste *** *** nous a écrit en privé qu'il n'était "pas près de remettre les pieds" en France.
> Mais nous sommes "des pionniers", particulièrement débrouillards, et la quasi-totalité des autistes ne peuvent pas accéder à ce chemin vers la liberté et le bonheur, sans au moins un minimum de moyens de subsistance.

Or **l'un des obstacles principaux c'est le fait que l'AAH n'est plus versée si on quitte le territoire français plus de 3 mois par an**. Dans nos discussions avec ceux et celles qui aimeraient bien "s'enfuir", c'est souvent le problème majeur qui revient tout le temps.

Il serait donc utile de revoir les exceptions qui régissent le versement de l'AAH à l'étranger et qui pour l'instant sont très limitées et, à mon avis, "pas très importantes" (apprentissage d'une langue, perfectionnement professionnel...).

En effet, **il est beaucoup plus important et vital d'être libre, d'être heureux, de ne pas se suicider, et de ne pas être "capturé" par l'Hydre** (hospitalisations ou "soins" sous la contrainte, tutelles...), **que de perfectionner un apprentissage de langue ou professionnel**. C'est tellement évident...

> La France a ratifié la CDPH "sur le papier", comme d'habitude ("pour faire joli" ?), mais dans les faits votre Administration s'en moque, et il n'est pas rare de rencontrer des fonctionnaires qui ne savent même pas de quoi on parle quand on prononce "CDPH". *(J'ai des preuves...)*
> Or vous ne pouvez pas décemment exiger des "usagers" qu'ils respectent à la lettre des réglementations (souvent inadaptées, en plus), si "en même temps" vous violez (sciemment ou par passivité) cette Convention (entre autres...).
> Sinon, c'est simplement de la dictature gouvernementale éhontée.

C'est un sujet très important, et je ne citerai que deux points :

- **L'Etat français DOIT consulter les organisations représentatives de personnes handicapées (ici, autistes) dans l'élaboration des politiques ayant une influence sur leur vie, or cela n'a pas été fait, pour aucune politique ni aucune loi, et donc a fortiori lors de la réflexion ayant donné lieu à ces "exceptions"** (à mon avis assez "pathétiques" quand on les compare à l'utilité de l'expatriation pour les autistes).

  *Et **il n'est plus question de tomber dans le piège consistant à faire passer les associations gestionnaires d'établissements et de services pour des associations représentatives de personnes handicapées**, idée que l'Article 1er de votre loi 2005-102 (si scélératement rédigé) est parvenu à maintenir depuis cette époque.*

*En effet, **j'ai montré (beaucoup plus que tout autre) le caractère trompeur et vicieux de cet article au Comité CDPH, qui l'a fort bien compris et dénoncé** dans ses Observations Finales* de septembre 2021, déjà évoquées plus haut, et dont voici un extrait :

> 9. **Le Comité note avec préoccupation** que :
> a) **L'article premier de la loi n o 2005-102** et l'article L.146-1 du Code de l'action sociale et des familles assimilent les associations de prestataires et de gestionnaires de services aux organisations de personnes handicapées, ce qui complique le passage effectif d'un système de prise en charge médicale en institution à un modèle de vie autonome et d'inclusion dans la société ;
> b) Les personnes handicapées, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent, participent peu aux consultations relatives aux lois et politiques publiques, notamment à celles menées par le Conseil national consultatif des personnes handicapées, et aux comités municipaux et intermunicipaux chargés des questions d'accessibilité.
> 10. Le Comité rappelle son **observation générale no 7** (2018) et recommande à l'État partie :
> a) De **réviser l'article premier de la loi n o 2005-102** afin de mettre en place des mécanismes transparents permettant de consulter étroitement les personnes handicapées, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent, et de les faire participer activement aux processus décisionnels publics à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne la réalisation et le suivi des objectifs de développement durable et l'établissement des rapports à ce sujet, et de renforcer les mécanismes existants ;
> b) De mener des consultations constructives avec les diverses organisations de personnes handicapées et de leur fournir un appui effectif, dans la droite ligne de l'observation générale n o 7, en accordant une attention particulière aux organisations de personnes ayant un handicap intellectuel, de personnes autistes, de personnes ayant un handicap psychosocial, de femmes handicapées, de personnes LGBTI handicapées, de personnes handicapées vivant en milieu rural, de personnes handicapées roms et de personnes ayant besoin d'une aide conséquente.

- D'autre part, et comme déjà maintes fois expliqué "face à vos murs froids", **le paragraphe 66 de l'Observation Générale N°7 de la CDPH** stipule :

> 66. Les États parties devraient reconnaître la validité des recours utiles, y compris lorsqu'ils sont collectifs, ou des plaintes en nom collectif, s'agissant de faire respecter le droit des personnes handicapées de participer aux affaires publiques. Les pouvoirs publics peuvent contribuer considérablement à garantir effectivement l'accès des personnes handicapées à la justice lorsque les circonstances ont une incidence négative sur leurs droits.
> Les recours utiles peuvent consister en :
> a) une suspension de la procédure ;
> b) un **retour à un stade antérieur de la procédure pour garantir que les organisations de personnes handicapées sont consultées et associées** ;
> c) un **report de l'application de la décision rendue, pour permettre la tenue des consultations voulues** ;
> ou d) l'**annulation, totale ou partielle, de la décision rendue, en s'appuyant pour cela sur le non-respect des dispositions du paragraphe 3 de l'article 4 et du paragraphe 3 de l'article 33**.

Vu le temps que cela prendrait pour que quelqu'un "tout en haut" daigne lire ou écouter, puis étudie, demande des détails et des preuves, puis ait le courage de prendre les décisions nécessaires, PUIS pour que ce soit appliqué effectivement, ce n'est probablement pas moi qui bénéficierais des ajustements qu'il faut faire concernant l'AAH et l'expatriation des autistes, mais cela serait utile pour d'autres personnes autistes.

En renouvelant - comme toujours depuis plus de vingt ans - ma demande et mon espoir pour être enfin écouté, pour que les décisions et dispositions qui s'imposent soient enfin mises en œuvre, et pour que l'Etat français daigne enfin s'abaisser à respecter honnêtement ses engagements et ses principes *(c'est-à-dire à réduire un peu l'insupportable niveau de tromperie honteuse)*, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de mon respectueux désespoir.

Eric LUCAS
Martyr Administratif Français

Eric LUCAS ■ Avenida N.S. de Copacabana, 542 ■ 22020-001 Rio de Janeiro, RJ ■ Brésil
el@ericlucas.org
WhatsApp : +55 21 95 95 00000

ANNEXE

Quelques exemples parmi mes demandes d'assistance et supplications de fin de cauchemars administratifs depuis 20 ans, qui ont toutes été ignorées*

(= torture sur personne handicapée)

*sauf une lettre du 24/02/2015 de réponse "théorique" de votre part, non suivie d'effets (insérée plus bas, page 54)

16/10/2001

De: Eric LUCAS - e.l@free.fr - fax 0033 4 78 27 88 50

Réf.: 20011016)PM - Ingérabilité de l'absence de réponses.txt

1er envoi

Destinataire : Premier Ministre.

16/10/2001

Bonjour,

Je viens de passer 8 heures, non pas pour traiter le fond ni même la forme de mes dossiers litigieux ou problématiques actuellement en cours, mais simplement pour m'occuper des difficultés causées par l'absence de réponses des organismes concernés, essentiellement des "services" publics.

Or, bien qu'utilisant des méthodes modernes et rapides (informatique, internet...) je n'en suis arrivé aujourd'hui qu'à la lettre "D" dans l'ordre alphabétique.

Force m'est donc de constater que, malgré une patience et une ténacité peu communes et dont je m'honore, il ne m'est pas matériellement ni humainement possible de continuer ainsi dans l'espoir de voir un jour traités ou résolus les problèmes qui d'une manière générale me gênent ou me semblent refléter d'inacceptables injustices, d'autant plus que l'essentiel de mes efforts finit nécessairement par se concentrer sur le traitement de l'absence de réponses adéquates (ou de réponses tout court), qui, persistante, rend ceux-ci quasiment inutiles.

De plus, j'aspire, comme tout un chacun, à une vie normale, composée d'une part non négligeable de loisirs et de détente (exemple : sortir se promener dans la rue).

Par conséquent, je vous prie de prendre connaissance des considérations suivantes, et des demandes légitimes qui en découlent.

La quasi totalité de mes problèmes initiaux me sont posés par des tiers, auxquels je n'en demandais pas tant ; je n'en suis donc responsable en rien.

L'Administration française qui gouverne mon pays, et à laquelle je n'ai rien demandé a priori, exige de ses sujets qu'ils respectent certaines règles, parfois contraignantes, afin de favoriser un fonctionnement harmonieux de l'Etat, ce dont elle a la charge et la responsabilité.

Ses principes fondamentaux sont "Liberté", "Egalité", Fraternité", ce dont je déduis que la Liberté de l'individu (temps libre, loisirs...) est évidemment prioritaire et ne doit être occultée par les tâches nécessitées par le fonctionnement de la dite Administration, notamment lorsque celui-ci est défaillant ; que cette dernière (ou ses représentants) ne saurait évidemment occuper, de fait ou par défaut, une position de supériorité par rapport aux contribuables qu'elle est censée servir (foulant ainsi cyniquement aux pieds le principe de Liberté dont elle se réclame) ; et qu'enfin elle est tenue de favoriser la notion de Fraternité entre les citoyens mais aussi entre les serviteurs publics et les administrés (ce qui pourrait commencer par des réponses idoines consenties à ces derniers).

Je pourrais aussi invoquer les Droits de l'Homme, dont la Patrie est génitrice, cheval de bataille chevauché avec allégresse lors des parades officielles (notamment à l'intention des regards extérieurs au pays), et oublié ou ridiculisé le reste du temps.

La majeure partie de mes problèmes pourrait être traitée, et nombre d'entre eux résolus, par cette Administration dont c'est précisément la vocation.

Je ne vois pas en quoi l'argument selon lequel, d'une manière générale, la plupart des gens ne font rien pour résoudre de tels problèmes, pourrait m'aider à y parvenir.

Je n'entrevois pas non plus de raison pour préférer étouffer toute ma vie (ou ce qu'il en reste) sous des problèmes et injustices, au lieu de les confier à des instances qui ont été créées justement pour s'en occuper, mis à part bien sûr l'inéluctable découragement résultant de l'opacité, la cécité et la surdité, l'inertie et l'immobilisme administratifs auxquels je me heurte (sans parler des pertes de temps et des délais effarants), entraînant chez toute personne normalement courageuse ou intellectuellement ordinaire un dégoût voire une prostration et un sentiment d'impuissance totale face à une machinerie impitoyable et parfois perverse (j'ai des exemples), ce qui constitue de toute évidence le comble de l'iniquité.

Et qui ne saurait donc, en soi, représenter une raison suffisante pour accepter l'esclavage des problèmes et la loi du plus fort ; et a fortiori si l'on considère que c'est précisément la carence ou l'incurie administrative qui finit par devenir le problème majeur.

De l'inertie évoquée à la mauvaise volonté supposée, voire le mépris, il n'y a qu'un pas, que je me retiens autant que possible de franchir pour l'instant.

Ceci étant posé,

Je constate :

- que les services publics, dûment consultés, ne s'occupent que rarement des problèmes que je leur confie ;

- que lorsqu'ils s'en occupent c'est le plus souvent au terme d'une campagne harassante de ma part pour les encourager ;

- que le plus souvent, et en général quand cela leur demande un effort dépassant la lettre-type ne résolvant rien, ils ne daignent pas ou plus répondre ;

- que l'on est obligé de passer des heures de rédaction stratégique pour construire une lettre dans l'espoir de déjouer les pièges de forme dont ils semblent friands et coutumiers, de même que pour le décodage des rares réponses, qui une fois achevé, révèle des messages tenant en quelques mots voire aucun.

Je me base :

- sur la définition du service public ;

- sur les considérations évoquées ci-dessus et s'appuyant notamment sur les 3 principes fondamentaux de la République ;

- sur l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789, fondement de la Constitution dont résultent toutes les lois françaises, et dont par conséquent doivent découler les règles de l'Administration ;

- si tout cela ne suffit pas, sur les principes innés de justice et d'égalité que nul ne songerait à remettre en question dans ce pays.

En conclusion, AU DESTINATAIRE DE LA PRESENTE :

- à titre personnel me concernant :

1/ Je demande une réponse écrite pertinente à tout ceci ;

2/ Je demande que me soient expliqués par écrit les motifs pour lesquels on ne me répond pas, d'une manière générale ;

3/ Je demande que soient traités ceux de mes problèmes et dossiers qui ne sont pas manifestement hors des domaines de compétences d'un quelconque service public, ce dont, le cas échéant, la moindre des politesses serait de m'informer ;

4/ Je demande à tout lecteur de bien vouloir me communiquer par écrit toute information utile ou nécessaire à cette démarche (notamment si elle doit ou peut être orientée de manière plus appropriée), compte-tenu de l'impalpabilité de mon lien de parenté avec Jupiter et sa cuisse et de mon indigence totale en termes de baguette magique, qui, jusqu'à présent, semblaient seules être à même de faire prospérer intelligemment de telles démarches ;

5/ Qu'on ne se retranche pas derrière des détails de forme pour éviter les réponses, sachant par ailleurs qu'il suffit de me demander (par écrit), des éclaircissements sur les éventuels points obscurs de la présente, pour que j'aie la décence de répondre (par la même voie).

- en tant que citoyen français quelconque assujetti à l'Etat français (parfois appelé "Etat-providence") :

A/ Je demande que me soient indiquées les coordonnées (adresse, fax, et adresse électronique) du ou des services administratifs susceptibles de résoudre les problèmes généraux de fonctionnement que j'ai brièvement évoqués ;

B/ Je demande que soient transmises mes diverses requêtes aux services concernés ;

C/ Je demande qu'on m'explique ce que l'Administration pense du sort du "contribuable lambda", qui rédige au mieux une seule lettre toute simple puis abandonne écoeuré, en supposant que la présente et les 10 années de labeur qui l'ont suscitée puisse produire quelque effet ;

D/ Le cas échéant, je lui demande de faire le nécessaire, A SON NIVEAU, pour traiter puis faire cesser les dysfonctionnements administratifs considérés, d'une manière générale c'est-à-dire définitivement et pour tout le monde.

Car c'est très pénible.

Par ailleurs, sans vouloir froisser personne et en particulier les fonctionnaires zélés ou soucieux de la poursuite du bien commun en tant qu'objectif, qui existent probablement, j'imagine que le fait que, en France, 25 millions de personnes qui travaillent rétribuent directement ou indirectement 10 millions d'agents de l'Etat ou de collectivités publiques à leur service pourrait servir de prétexte pour donner à mes préoccupations la suite qui s'impose naturellement.

Merci d'avance.

Eric LUCAS ■ Avenida N.S. de Copacabana, 542 ■ 22020-001 Rio de Janeiro, RJ ■ Brésil
el@ericlucas.org
WhatsApp : +55 21 95 95 00000

Eric LUCAS

- courriel: e.l@free.fr

- sinon, télécopie : 0033 4 78 27 88 50

- sinon, méthode lente, coûteuse et archaïque (facteur sur son vélo, ou, pourquoi pas, pigeon voyageur): 8 place des Terreaux, F-69001 LYON)

P.S.:

Les services publics sont au service du public, pas l'inverse.

Mais si ceci n'est pas vrai, qu'on m'en informe.

Si ce n'est pas trop demander, bien sûr.

P.S. : si vous recevez ceci par fax, prière de bien vouloir m'indiquer votre adresse électronique

Accueil > Le Premier Ministre >Ecrire au Premier ministre

Ecrire au Premier ministre

Votre message a été transmis. Il fera l'objet d'un accusé de réception électronique qui vous confirmera qu'il est bien parvenu dans les services compétents de l'Hôtel Matignon.

Il sera ensuite traité par le Service des Interventions.

nfo éditeur- Webmestre Mis à jour le 13/06/2001 Haut de page

18/03/2002

18/03/2002 17:43 DE : Fax A : 0145441572 PAGE : 001 DE 021

urgent

télécopie

Destinataire :	**Premier Ministre**
N° de télécopieur :	0145441572

From:	**EL**
N° de télécopieur :	0033 478278800
Téléphone bureau :	
Téléphone domicile :	

Pages :	21
Date/heure :	18/03/2002 17:42:57
Objet :	

Ecrire au Premier ministre

Votre message a été transmis. Il fera l'objet d'un accusé de réception électronique qui vous confirmera qu'il est bien parvenu dans les services compétents de l'Hôtel Matignon.

Il sera ensuite traité par le Service des Interventions.

Votre courrier sera ensuite traité par le Bureau des Interventions qui se chargera de vous répondre ou transmettra votre message au service ou ministère techniquement compétent. La réponse du Bureau des interventions de l¹hôtel Matignon vous parviendra par voie électronique.

Vous pouvez également envoyer un courrier au Premier ministre par voie postale à l'adresse suivante :

M. Le Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

nfo éditeur Webmestre

10/09/2002

ERIC LUCAS ORGANISATION

M. le Premier Ministre
Services du Premier Ministre
Hôtel de Matignon

57, rue de Varenne

V.Réf.: (néant)
N.Réf.: 20020910 lr)PM - ngara rappel 3.doc
(à rappeler impérativement dans toute correspondance)
Nature de l'envoi : 3 ème rappel
Mode de transmission : LR N° RB 8110 3523 7FR
Nombre de pages : 2 + 10

OBJET : NON-GERABILITE DE L'ABSENCE DE REPONSE DES ADMINISTRATIONS

Lyon, le 10/09/2002

Monsieur le Premier Ministre,

N'ayant toujours pas reçu de réponse de votre part, je me permets de vous retransmettre ci-joint les principales pages de ma télécopie du 18/03/2002 (page de garde, pages 1 à 7, page 19 à 20).

J'espère que vous allez enfin me répondre, dans le but d'une Société "plus humaine et plus juste".

Et je vous prie de bien vouloir le faire s'il vous plaît.

En vous en remerciant par avance,

Veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de mon respect et de mon dévouement.

Eric LUCAS

~~- veuillez répondre de préférence par courriel (e-mail) à : e.l@free.fr~~

~~(- si vraiment vous ne pouvez pas répondre par courriel, alors utilisez l'ancien procédé fac-similé (fax) au : 04 78 27 88 00)~~

((- sinon (en dernier recours), méthode de l'ancien temps, 1440 fois plus lente, pénible à archiver et coûteuse (facteur sur son vélo (voire pigeon voyageur)) :

Eric LUCAS ■ Avenida N.S. de Copacabana, 542 ■ 22020-001 Rio de Janeiro, RJ ■ Brésil
el@ericlucas.org
WhatsApp : +55 21 95 95 00000

NOTA BENE

NB1 - Faute de pouvoir être enregistrées autrement, vos réponses ne pourront être prises en considération que sous la forme **ECRITE.**
NB2 - Si vous recevez ceci par fax ou par courrier postal lent et peu ergonomique, prière de bien vouloir m'indiquer le plus vite possible votre adresse électronique (courriel).
NB3 - Si vous communiquez par courriel, veuillez conserver systématiquement les échanges précédents dans le corps de vos messages.
NB4 - Veuillez ne pas mélanger plusieurs sujets distincts dans une même réponse.
NB5 - *Si vous êtes agent d'un Service Public de l'Etat français (ou assimilé), toute requête de ma part est fondée notamment sur l'application de l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.*

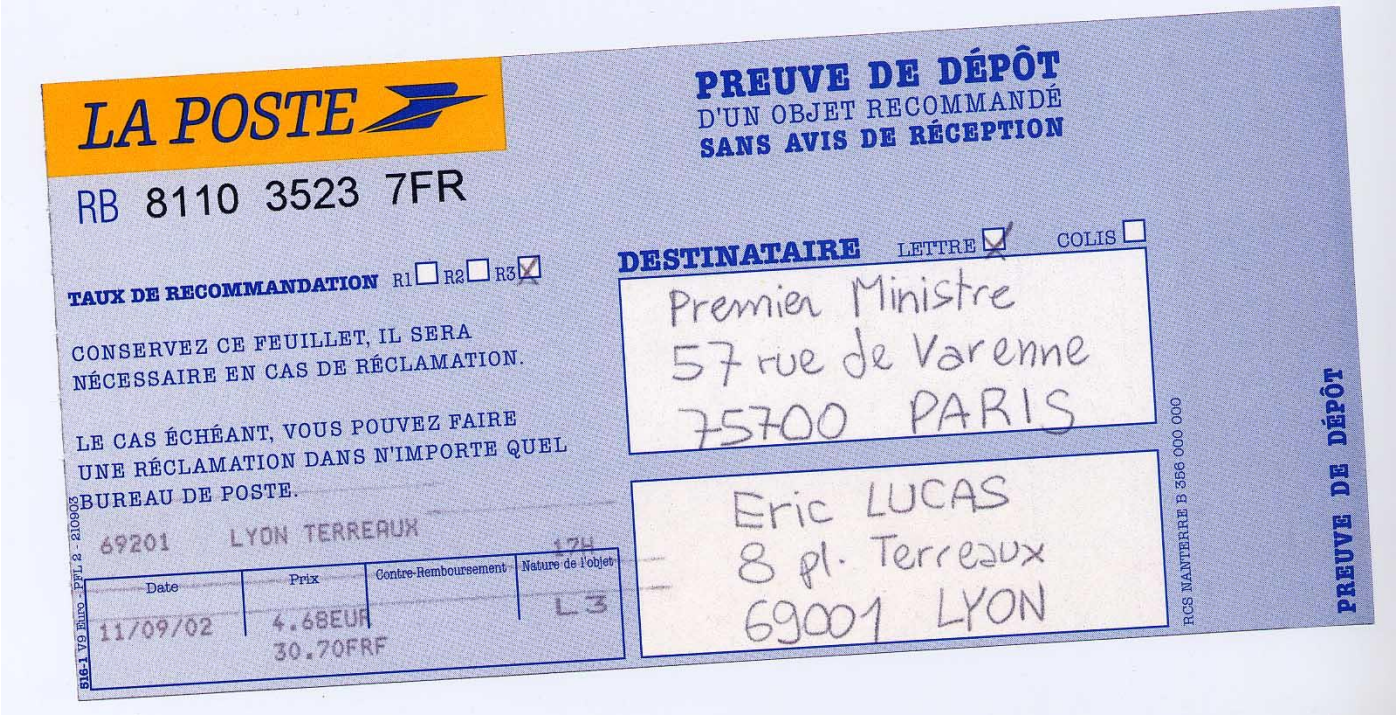
LA POSTE
RB 8110 3523 7FR
PREUVE DE DÉPÔT
D'UN OBJET RECOMMANDÉ
SANS AVIS DE RÉCEPTION
TAUX DE RECOMMANDATION R1 ☐ R2 ☐ R3 ☒
CONSERVEZ CE FEUILLET, IL SERA NÉCESSAIRE EN CAS DE RÉCLAMATION.
LE CAS ÉCHÉANT, VOUS POUVEZ FAIRE UNE RÉCLAMATION DANS N'IMPORTE QUEL BUREAU DE POSTE.
DESTINATAIRE LETTRE ☒ COLIS ☐
Premier Ministre
57 rue de Varenne
75700 PARIS
Eric LUCAS
8 pl. Terreaux
69001 LYON
69201 LYON TERREAUX 17H
Date 11/09/02
Prix 4.68EUR 30.70FRF
Contre-Remboursement
Nature de l'objet L3
516-1 V9 Euro - Prt 2 - 210903
RCS NANTERRE B 556 000 000
PREUVE DE DÉPÔT

10/12/2002

ERIC LUCAS ORGANISATION

M. le Premier Ministre
Services du Premier Ministre
Hôtel de Matignon

57, rue de Varenne

V.Réf.: (néant)
N.Réf.: 20020910 lr)PM - ngara rappel 3.doc
(à rappeler impérativement dans toute correspondance)
Nature de l'envoi : désespéré
Mode de transmission : LR N° RB 8110 3537 3FR
Nombre de pages : 2

OBJET : DEMANDE D'AIDE

Lyon, le 10/12/2002

Monsieur le Premier Ministre,

Je ne m'en sors pas dans toutes sortes de problèmes avec les administrations (services publics de l'état français), qui ne me répondent pas, ou me répondent à côté du sujet, ou me créent des difficultés. J'ai de nombreux dossiers qui ne peuvent avancer, par le simple fait de l'absence de réponse. Les avocats de l'aide juridictionnelle ne font rien. Les maisons de justice sont dépassées. L'assistance sociale (maison du département du Rhône) refuse explicitement de m'aider. Les députés et les sénateurs ne répondent pas. Je ne sais plus comment rédiger mes courriers. Un projet de grève de la faim semble inefficace. Je suis criblé d'injustices de toutes sortes. Je ne sais plus quoi faire. J'ai demandé plusieurs fois de l'aide un peu partout mais personne ne me répond.

Je trouve injuste et scandaleux que l'état français m'empêche de mener une vie normale et sereine.

C'est pourquoi je vous supplie de m'accorder une aide.

J'espère que vous allez enfin me répondre, dans le but d'une Société et d'une Administration "plus humaine et plus juste", que vous avez promise.

En vous en remerciant par avance,

Veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de mon respect et de mon dévouement.

Eric LUCAS

~~veuillez répondre de préférence par courriel (e-mail) à : e.l@free.fr~~

Eric LUCAS ■ Avenida N.S. de Copacabana, 542 ■ 22020-001 Rio de Janeiro, RJ ■ Brésil
el@ericlucas.org
WhatsApp : +55 21 95 95 00000

~~(- si vraiment vous ne pouvez pas répondre par courriel, alors utilisez l'ancien procédé fac-similé (fax) au : 04 78 27 88 00)~~

((- sinon (en dernier recours), méthode de l'ancien temps, 1440 fois plus lente, pénible à archiver et coûteuse (facteur sur son vélo (voire pigeon voyageur)) :
Eric Lucas, 8 place des Terreaux, F-69001 Lyon (vieille boîte à lettres en bois relevée de temps en temps (papyrus acceptés)))

NOTA BENE

NB1 - Faute de pouvoir être enregistrées autrement, vos réponses ne pourront être prises en considération que sous la forme **ECRITE.**
NB2 - Si vous recevez ceci par fax ou par courrier postal lent et peu ergonomique, prière de bien vouloir m'indiquer le plus vite possible votre adresse électronique (courriel).
NB3 - Si vous communiquez par courriel, veuillez conserver systématiquement les échanges précédents dans le corps de vos messages.
NB4 - Veuillez ne pas mélanger plusieurs sujets distincts dans une même réponse.
NB5 - *Si vous êtes agent d'un Service Public de l'Etat français (ou assimilé), toute requête de ma part est fondée notamment sur l'application de l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.*

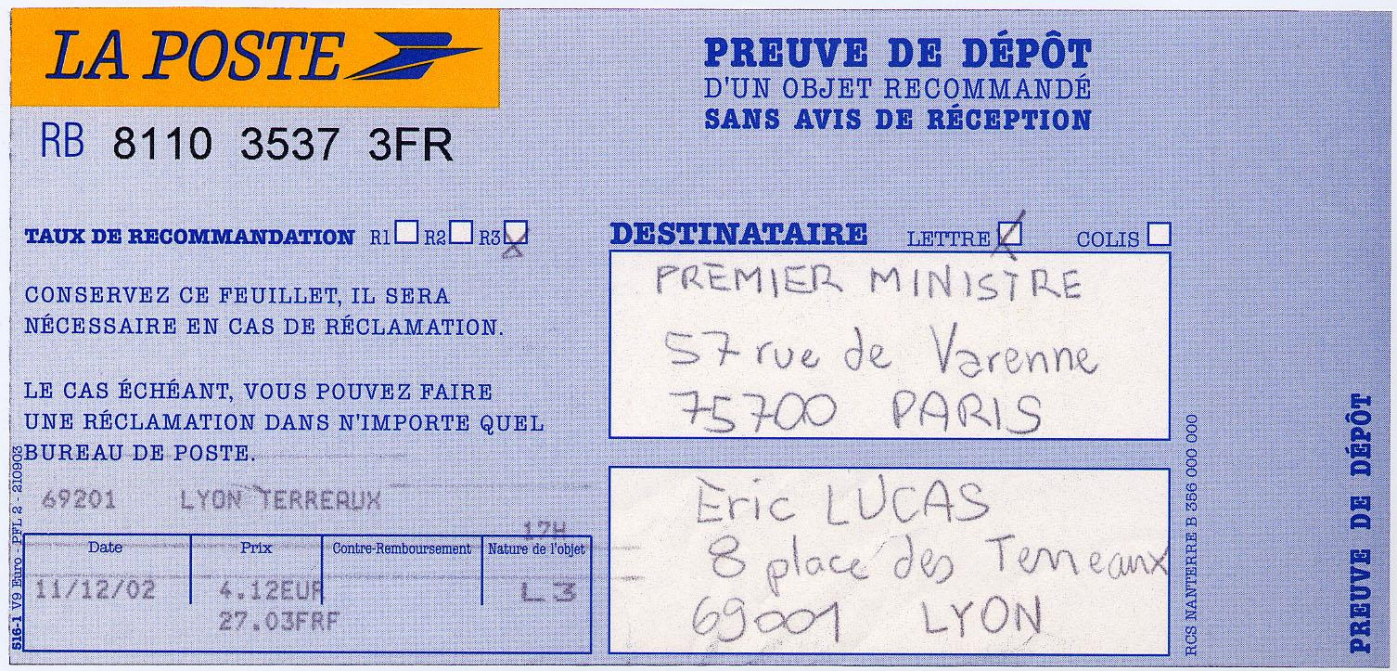
LA POSTE

RB 8110 3537 3FR

PREUVE DE DÉPÔT
D'UN OBJET RECOMMANDÉ
SANS AVIS DE RÉCEPTION

TAUX DE RECOMMANDATION R1 ☐ R2 ☐ R3 ☒

CONSERVEZ CE FEUILLET, IL SERA NÉCESSAIRE EN CAS DE RÉCLAMATION.

LE CAS ÉCHÉANT, VOUS POUVEZ FAIRE UNE RÉCLAMATION DANS N'IMPORTE QUEL BUREAU DE POSTE.

69201 LYON TERREAUX

Date	Prix	Contre-Remboursement	Nature de l'objet
11/12/02	4.12EUR 27.03FRF		L3

DESTINATAIRE LETTRE ☒ COLIS ☐

PREMIER MINISTRE
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Eric LUCAS
8 place des Terreaux
69001 LYON

RCS NANTERRE B 356 000 000

PREUVE DE DÉPÔT

25/12/2002

ERIC LUCAS ORGANISATION

Mme ou M. le Responsable
Premier ministre

Hôtel de Matignon

V.Réf.: (néant)
N.Réf.: 20021225 ls)PM - Merci pour tout.doc
(à rappeler impérativement dans toute correspondance)
Nature de l'envoi : -
Mode de transmission : lettre simple
Nombre de pages : 1

OBJET : *(de toute façon vous vous en moquez royalement)*

Lyon, le 25/12/2002

Je tiens à remercier tous les fonctionnaires grâce auxquels je passe Noël seul, et sans aide.

J'espère que tout va bien chez vous.

J'en ai vraiment marre.

Eric LUCAS

Copies :
Présidence de la République, Premier Ministre, Ministère des Affaires Etrangères, Médiateur de la République, Mairie de Lyon, Mairie de Lyon 1er, Conseil Général du Rhône, DDASS du Rhône, C.M.P. de Lyon 1er – *(je ne peux pas remercier le principal intéressé, vu que ça va "l'énerver" et vu que dans cette République les services publics font ce qu'ils veulent sans avoir de comptes à rendre)*

Copies pour information : Député de Lyon 1er, Ligue des Droits de l'Homme

~~***2 options pour me répondre :***~~ pas la peine de répondre, j'ai l'habitude	
DE PREFERENCE par courriel (e-mail) à : **e.l@free.fr**	sinon (en dernier recours), méthode de l'ancien temps, 1440 fois plus lente, pénible à archiver et coûteuse (facteur sur son vélo (voire pigeon voyageur)) : *Eric Lucas, 8 place des Terreaux, F-69001 Lyon* (vieille boîte à lettres en bois relevée de temps en temps (papyrus acceptés))

31/03/2003

ERIC LUCAS ORGANISATION

M. le Premier Ministre
Services du Premier Ministre
Hôtel de Matignon

57, rue de Varenne

V.Réf.: (néant)
N.Réf.: 20030331 lr)PM - que faire.doc
(à rappeler impérativement dans toute correspondance)
Nature de l'envoi : innombrablième rappel
Mode de transmission : lettre simple
Nombre de pages : 2

OBJET : problèmes administratifs – non-réponse

Lyon, le 31/03/2003

Monsieur le Premier Ministre,

Je suis désolé de vous importuner mais, en l'absence de toute réponse de votre part, je ne trouve aucune autre solution que de vous écrire à nouveau.

Je subis divers problèmes de la part du gouvernement français, qui me rendent la vie quasiment impossible.

Je vous ai écrit de nombreuses fois ; je ne sais même pas à quoi ressemble votre papier à en-tête.

Quand allez-vous me répondre ?

Si vous ne pouvez-pas me répondre, que dois-je faire pour m'en sortir ? Où dois-je m'adresser ?

J'espère que vous réagirez enfin avant qu'il ne soit trop tard, car le semblant de vie que j'endure m'est vraiment parfois trop pénible.

Dans l'espoir de la société "plus juste et plus humaine" que vous avez promise.

Eric LUCAS ■ Avenida N.S. de Copacabana, 542 ■ 22020-001 Rio de Janeiro, RJ ■ Brésil
el@ericlucas.org
WhatsApp : +55 21 95 95 00000

En vous remerciant par avance,

Veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de ma parfaite considération.

Eric LUCAS

~~- veuillez répondre de préférence par courriel (e-mail) à : e.l@free.fr~~

~~(- si vraiment vous ne pouvez pas répondre par courriel, alors utilisez l'ancien procédé fac-similé (fax) au : 04 78 27 88 00)~~

((- sinon (en dernier recours), méthode de l'ancien temps, 1440 fois plus lente, pénible à archiver et coûteuse (facteur sur son vélo (voire pigeon voyageur)) :
Eric Lucas, 8 place des Terreaux, F-69001 Lyon (vieille boîte à lettres en bois relevée de temps en temps (papyrus acceptés))))

NOTA BENE

NB1 - Faute de pouvoir être enregistrées autrement, vos réponses ne pourront être prises en considération que sous la forme **ECRITE.**
NB2 - Si vous recevez ceci par fax ou par courrier postal lent et peu ergonomique, prière de bien vouloir m'indiquer le plus vite possible votre adresse électronique (courriel).
NB3 - Si vous communiquez par courriel, veuillez conserver systématiquement les échanges précédents dans le corps de vos messages.
NB4 - Veuillez ne pas mélanger plusieurs sujets distincts dans une même réponse.
NB5 *– Lorsque les agents des Services Publics français (et assimilés) ne répondent pas à une question ou une demande légitime, ce n'est pas par mépris de l'usager, mais pour des raisons que celui-ci n'a pas à connaître. Je m'abstiens donc judicieusement de rappeler l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, que tout le monde s'efforce évidemment de respecter de son mieux. Ainsi, nul(le) ne sera vexé(e) par un tel rappel, les réponses écrites appropriées fuseront et les problèmes s'évanouiront, grâce au zèle et au dévouement admirables des serviteurs de l'Etat, anonymes infatigables trop souvent honnis par un public ingrat qui ne comprend rien.*

13/10/2003

Eric LUCAS

8 place des Terreaux

69001 LYON

Monsieur le Premier Ministre

75000 PARIS

URGENT

LR RB 8455 3470 0FR

Demande d'aide urgente

Lyon, le 13/10/2003

Monsieur le Ministre,

J'ai d'insurmontables problèmes, notamment administratifs, je ne sais pas où m'adresser, j'écris depuis des années mais les administrations ou services publics ne me répondent pas ou refusent de m'aider.

La Maison du Département du Rhône refuse de m'aider.

Le Centre Médico Psychologique n'a aucune assistante sociale à me proposer.

Le Maire de Lyon ne me répond jamais. Etc (longue liste)

Tous ces problèmes me rendent la vie impossible et je suis en arrêt de maladie depuis des mois.

J'ai l'impression de tourner en rond, j'aimerais résoudre les problèmes mais je ne sais pas où m'adresser. Joindre la longue liste de ces problèmes ne fait généralement qu'aggraver les choses et on me dit que mes lettres sont trop longues ou « impossibles à lire ».

C'est difficile car je suis obligé d'envoyer les lettres au hasard et en plus je sais qu'on ne me répondra pas.

Je vous en prie aidez-moi à sortir de ce cauchemar.

Je vous ai déjà écrit pour divers problèmes mais vous ne m’avez jamais répondu.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération

Eric LUCAS

Etc.

16/06/2014

Eric LUCAS - né le 14 11 *** à ***

- Adresse : e.l@free.fr

- Domiciliation légale NON POSTALE (sauf s'il n'y a AUCUN moyen de faire autrement) : Entraide, 26 rue La Pérouse, 26000 VALENCE

le 16 juin 2014

A : Premier Ministre (gouvernement de la France)

Bonjour Monsieur.

Je suis autiste.

Ceci est l'une des centaines ou peut-être des milliers de lettres que j'écris dans l'espoir de recevoir enfin une aide, car je souffre de gros problèmes de communication, notamment avec les services publics, et de problèmes "sociaux".

Je ne sais pas à qui m'adresser ni même comment formuler ma demande.

Les assistantes sociales "locales" peuvent s'occuper de problèmes de factures (sauf les factures d'eau), d'impôts (et encore...), de CAF (sauf pour les litiges), de sécurité sociale (idem), mais elles sont largement dépassées par mes problèmes qui semblent en rapport avec la nature "autistique" de ma pensée (du moins, c'est ce que je crois deviner, faute d'explications par la médecine publique).

Je suis très fatigué d'écrire encore et toujours les mêmes choses, et je vais sans doute en oublier, mais je vous demande de l'aide pour régler les problèmes suivants, entre autres :

1 - Incapacité de trouver comment faire pour défendre mes droits, me justifier, obtenir des preuves, de la part de l'Hôpital du Vinatier (69) qui m'a privé de ma liberté pendant une année en 1994-1995 (peut-être faudrait-il demander à la Préfecture ? je ne peux pas non plus écrire partout - sans compter que généralement, ça "agace") (j'ai eu un avocat vers 2000-2003 mais elle se basait sur les observations de médecins, ce qui est absurde car la simple logique permet de démontrer leurs erreurs, sans parler du facteur "autisme" qui explique tout, et sans avoir besoin des spéculations de ces "ânes" (désolé pour cet animal, moins malfaisant)) ;

2 - Refus de fournir un DIAGNOSTIC par cet hôpital (alors qu'ils ont eu un an pour m'étudier) ;

3 - Incapacité de l'Etat à me trouver un médecin spécialiste des problèmes de laryngospasme (et, si possible, un traitement) ;

4 - Je ne comprends pas comment faire pour obtenir une assistance sociale spécialisée (autisme) voire pourquoi pas des "thérapies", et c'est pas faute de demander, sur tous les tons ;

5 - Je ne sais pas comment écrire au ministère de la santé pour recevoir une réponse par rapport à une association d'autistes que j'ai créée (je suis en attente depuis des mois, malgré divers rappels email) ;

6 - Dans cette association, nous sommes autistes et nous avons des problèmes de communication : nous avons besoin d'une aide mais je ne trouve pas comment. Les associations d'aide aux autistes sont démunies, et, de plus, aident (théoriquement) les autistes, pas les associations ;

7 - Je ne comprends pas pourquoi le Préfet de la Drôme me refuse une carte de stationnement ou d'invalidité que je n'ai JAMAIS demandée (preuves à l'appui) et j'aimerais bien qu'on m'explique car je trouve ce refus particulièrement blessant (comprenez qu'on me refuse déjà ce que je demande, alors me refuser explicitement ce que je ne demande même pas, ça va trop loin !) ;

8 - J'ai eu droit à un traitement de fous cet hiver à l'hôpital d'Aix en Provence et je ne sais pas comment faire pour obtenir réparation ;

9 - La MDPH de la Drôme possède un taux de capacité pour répondre à mes questions écrites (et à ma demande de reconnaissance de handicap social) inférieur à 50%, ce qui est honteux et particulièrement problématique, car c'était pour moi le seul espoir de commencer à voir enfin des débuts de solutions à mes problèmes ;

10 - Après 13 ans de vie affective commune (dont 4 ans de "cauchemar visa", sans résultats) vos services obligent mon ami (étranger) à redevenir un clandestin : pour d'obscures raisons administratives faites pour d'autres (car elles ne tiennent pas compte de notre cas particulier et de mon autisme) vous niez la réalité de liens affectifs très forts et indispensables pour mon équilibre, en obligeant notre relation à n'exister que dans l'illégalité, la peur et la souffrance ; vous niez et méprisez 12 ans d'efforts, de calvaire : cette situation est humainement inacceptable et je demande des solutions (et des réparations pour les 12 ans de calvaire administratif) car nous avons vraiment trop souffert, et pour rien, en plus. Je ne sais pas comment faire, ni à qui demandez ça. La preuve c'est que je suis obligé de demander de l'aide auprès de ceux que j'ai n'ai pas d'autre choix que d'attaquer, ce qui est absurde et montre (s'il le fallait) la kafkaïennerie de la situation où votre système me relègue ;

11 - Je n'arrive pas à trouver comment faire pour obtenir un petit héritage (terrain à la Réunion) : le notaire ne répond jamais, la famille non plus etc. Je ne trouve pas comment faire, ni qui contacter pour me faire aider (vu que mes efforts n'ont pas d'effets, je ne sais pas, je n'ai pas de boule de cristal, de cheval blanc etc.) ;

J'ai évidemment bien d'autres problèmes, mais si on pouvait régler au moins ceux-là, je pourrais peut-être avoir un jour une vie moins pénible. Un peu comme les autres gens, qui ont l'air relativement heureux.

Merci.

Eric LUCAS

LA POSTE

PREUVE DE DÉPÔT D'UN OBJET RECOMMANDÉ
SANS AVIS DE RÉCEPTION

1F00020754488

RÉFÉRENCE EXPÉDITEUR :
LR PM JUIN 2014

DESTINATAIRE:
PREMIER MINISTRE
Hôtel de Matignon
55 RUE DE VARENNE
75700 PARIS SP 07
FRANCE

PRIX HT	PRIX TTC	DATE DE DÉPÔT
5.19	5.53	16-06-2014 13:01:01

EXPÉDITEUR :
M. ERIC LUCAS
CHEZ ENTRAIDE
ADRESSE LEGALE NON POSTALE
26 RUE JEAN FRANCOIS LA PEROUSE
26000 VALENCE
France

PREUVE DE DÉPÔT

Eric LUCAS - né le 14 11 *** à ***

- Adresse : e.l@free.fr

- Domiciliation légale NON POSTALE (sauf s'il n'y a AUCUN moyen de faire autrement) : Entraide, 26 rue La Pérouse, 26000 VALENCE

le 16 juin 2014

A : Premier Ministre (gouvernement de la France)

Bonjour Monsieur.

Je suis autiste.

Ceci est l'une des centaines ou peut-être des milliers de lettres que j'écris dans l'espoir de recevoir enfin une aide, car je souffre de gros problèmes de communication, notamment avec les services publics, et de problèmes "sociaux".

Je ne sais pas à qui m'adresser ni même comment formuler ma demande.

Les assistantes sociales "locales" peuvent s'occuper de problèmes de factures (sauf les factures d'eau), d'impôts (et encore...), de CAF (sauf pour les litiges), de sécurité sociale (idem), mais elles sont largement dépassées par mes problèmes qui semblent en rapport avec la nature "autistique" de ma pensée (du moins, c'est ce que je crois deviner, faute d'explications par la médecine publique).

Je suis très très fatigué d'écrire encore et toujours les mêmes choses, et je vais sans doute en oublier, mais je vous demande de l'aide pour régler les problèmes suivants, entre autres :

1 - Incapacité de trouver comment faire pour défendre mes droits, me justifier, obtenir des preuves, de la part de l'Hôpital du Vinatier (69) qui m'a privé de ma liberté pendant une année en 1994-1995 (peut-être faudrait-il demander à la Préfecture ? je ne peux pas non plus écrire partout - sans compter que généralement, ça "agace") (j'ai eu un avocat vers 2000-2003 mais elle se basait sur les observations de médecins, ce qui est absurde car la simple logique permet de démontrer leurs erreurs, sans parler du facteur "autisme" qui explique tout, et sans avoir besoin des spéculations de ces "ânes" (désolé pour cet animal, moins malfaisant)) ;

2 - Refus de fournir un DIAGNOSTIC par cet hôpital (alors qu'ils ont eu un an pour m'étudier) ;

3 - Incapacité de l'Etat à me trouver un médecin spécialiste des problèmes de laryngospasme (et, si possible, un traitement) ;

4 - Je ne comprends pas comment faire pour obtenir une assistance sociale spécialisée (autisme) voire pourquoi pas des "thérapies", et c'est pas faute de demander, sur tous les tons ;

5 - Je ne sais pas comment écrire au ministère de la santé pour recevoir une réponse par rapport à une association d'autistes que j'ai créée (je suis en attente depuis des mois, malgré divers rappels email) ;

6 - Dans cette association, nous sommes autistes et nous avons des problèmes de communication : nous avons besoin d'une aide mais je ne trouve pas comment. Les associations d'aide aux autistes sont démunies, et, de plus, aident (théoriquement) les autistes, pas les associations ;

7 - Je ne comprends pas pourquoi le Préfet de la Drôme me refuse une carte de stationnement ou d'invalidité que je n'ai JAMAIS demandée (preuves à l'appui) et j'aimerais bien qu'on m'explique car je trouve ce refus particulièrement blessant (comprenez qu'on me refuse déjà ce que je demande, alors me refuser explicitement ce que je ne demande même pas, ça va trop loin !) ;

8 - J'ai eu droit à un traitement de fous cet hiver à l'hôpital d'Aix en Provence et je ne sais pas comment faire pour obtenir réparation ;

9 - (supprimé, cause limite 4000 caractères)

10 - (supprimé, cause limite 4000 caractères)

11 - (supprimé, cause limite 4000 caractères)

(supprimé, cause limite 4000 caractères)

Merci.

Eric LUCAS

31/05/2015

ERIC LUCAS

- AUTISTE ATYPIQUE-

Chercheur d'assistance sociale publique adaptée et accessible

e.l@free.fr

Lettre Recommandée du 31 janvier 2015

pour

Monsieur le premier ministre de l'organisme
Gouvernement français
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
PARIS

Demande de cessation de calvaire administratif injuste et inutile

Monsieur,

Vos services nous contraignent à une souffrance depuis le 24 juin 2002 (plus de DOUZE ans), en raison du fait que vos règles et procédures ne tiennent pas compte de mon autisme, qui est une réalité qui ne peut que les dépasser.

Pourtant, il existe au moins une loi, la loi Chossy, qui me donne le droit, en tant qu'autiste, à des aménagements tenant compte de mes difficultés et de mes besoins.

La loi handicap de 2005 aussi, de même que la Convention sur les Droits des Personnes Handicapées de l'ONU, et la résolution WHA 67.8 de l'OMS que votre gouvernement a ratifiée en 2014.

De toutes ces dispositions censées rendre la vie moins difficile aux autistes, et leur situation moins inégale, rien du tout n'est pris en compte par les préfectures délivrant des titres de séjour, ce qui fait que mon ami souffre depuis 2002, et par conséquent moi aussi, car mon ami, non-autiste, est mon soutien, mon équilibre, qui me permet de vivre dans la société non-autistique.
Il n'est donc pas cohérent que cette relation vitale pour moi en tant qu'autiste, soit constamment transformée en calvaire administratif, pour le motif que des règles qui méconnaissent totalement l'autisme ne peuvent pas être adaptées à un cas incluant un autiste, ce qui fait que l'on exige de nous des choses impossibles, et ce qui est prouvé par la durée incroyable et indécente du cauchemar que l'on nous impose, qui paraît sans fin, ce qui ne peut qu'engendrer une situation de détresse psychologique dont mon ami souffre depuis plusieurs années. Personnellement, autiste, je suis en détresse sociale et administrative depuis plusieurs décennies et donc je suis habitué et cette situation me pourrit juste l'existence, sans pour autant entraîner des idées suicidaires (sauf quelques rares fois).

Comment voulez-vous que nous supportions l'injustice suivante : depuis 2002 nous en bavons à essayer de produire je ne sais quelles pièces et autres tracasseries, alors que si l'un de nous deux était de sexe opposé, l'affaire serait réglée en moins de deux ans ? (cf. accord *** du *** 1988, ***).

Et de grâce, qu'on ne nous parle pas de « mariage » ! Se marier entre amis n'a aucun sens.

Sans parler des incompatibilités religieuses et légales dans le pays de mon ami.

Cette situation est une honte et je suis très fatigué de devoir endurer cela depuis 12 ans.

C'est juste un cauchemar.

Y a-t-il quelqu'un dans le gouvernement français qui a le pouvoir de discernement pour adapter les décisions à la réalité, et l'autorité pour faire appliquer ces décisions ?

Sans vouloir vous offenser, je pense qu'un gouvernement incapable de proposer autre chose que des règles inadaptées à ses citoyens les plus vulnérables (les handicapés autistes), qui ne peut se targuer de réalisme puisqu'il ne prend pas du tout en compte l'autisme dans notre cas (ni même la simple humanité, surtout au vu des DOUZE ANS), est un gouvernement dont la légitimité semble discutable.

Je ne peux pas me déplacer ni recevoir de lettres en papier.
Je vous prie, de grâce, de m'épargner les réponses standard n'apportant aucune solution, car c'est un coup de poignard à chaque fois et j'en ai toute une collection.
Nous avons juste besoin que cesse ce cauchemar injuste, inadapté, insensé et inutile.

Salutations plus que très fatiguées et irritées.

Eric LUCAS

Note : votre page de contact sur Internet (http://www.gouvernement.fr/contact/ecrire-au-premier-ministre) ne fonctionne pas. Elle n'affiche aucun formulaire de contact ni quoi que ce soit d'approchant, mis à part le titre « ECRIRE AU PREMIER MINISTRE ».

Eric LUCAS ■ Avenida N.S. de Copacabana, 542 ■ 22020-001 Rio de Janeiro, RJ ■ Brésil
el@ericlucas.org
WhatsApp : +55 21 95 95 00000

01/02/2015

ERIC LUCAS

- AUTISTE ATYPIQUE-

Chercheur d'assistance sociale publique adaptée et accessible

E.L@FREE.FR

Lettre Recommandée du 1er février 2015

(corrige et remplace celle du 31 janvier 2015)

pour

Monsieur le premier ministre
Gouvernement français
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
PARIS
premier-ministre@cab.pm.gouv.fr

Demande de cessation de calvaire administratif injuste, inutile et indécent

Monsieur,

Vos services nous contraignent à une souffrance depuis le 24 juin 2002 (plus de DOUZE ans), en raison du fait que vos règles et procédures ne tiennent pas compte de mon autisme, qui est une réalité ne pouvant que les dépasser.

Pourtant, il existe au moins une loi (la loi Chossy) qui me donne le droit, en tant qu'autiste, à des aménagements tenant compte de mes difficultés et de mes besoins.
D'autres textes qui pourraient me soulager et aider à mettre fin à cette situation kafkaïenne devraient être appliqués par votre gouvernement (et ne le sont pas), comme la loi handicap de 2005, la Convention sur les Droits des Personnes Handicapées de l'ONU, et la résolution WHA 67.8 de l'OMS.

De toutes ces dispositions censées rendre la vie moins difficile aux autistes, et réduire les inégalités dont nous souffrons par rapport aux non-autistes, rien du tout n'est pris en compte par les préfectures délivrant

des titres de séjour, ce qui produit une situation de plus en plus compliquée et invivable, qui fait que mon ami souffre, depuis 2002, à cause de demandes extrêmement laborieuses de cartes de séjour (avec même un refus de fait en 2014), et ce qui entraîne naturellement une souffrance comparable pour moi aussi.
Car mon ami, non-autiste, est mon soutien, mon équilibre, qui me permet de vivre dans la société non-autistique.
Il n'est donc pas cohérent que cette relation vitale pour moi en tant qu'autiste soit constamment transformée en calvaire administratif, à cause de règles qui méconnaissent totalement l'autisme et qui donc ne peuvent pas être pertinentes ni justes dans un cas incluant un autiste, ce qui fait que l'on exige de nous des choses impossibles, et ce qui est prouvé par la durée incroyable et indécente du cauchemar que l'on nous impose, qui paraît sans fin.
Ceci ne peut qu'engendrer une situation de détresse psychologique dont mon ami souffre depuis plusieurs années. Quant à moi, autiste en France, je suis en détresse sociale et administrative depuis plusieurs décennies et donc je suis habitué : cette situation me pourrit juste l'existence, sans pour autant entraîner des idées suicidaires (sauf quelques rares fois). J'attends d'ailleurs toujours l'assistance sociale adaptée à laquelle j'ai droit, et en l'absence de laquelle il m'est évidemment encore plus difficile de subvenir aux exigences préfectorales.

Comment voulez-vous que nous supportions l'injustice suivante : nous avons une relation affective et spirituelle qui ne peut pas être comprise par les personnes non-autistes et par l'administration ; notre lien humain (qui n'a rien de matériel) est largement aussi fort que les liens entre personnes mariées ; or, depuis 2002 nous en bavons à essayer de produire je ne sais quelles pièces et à tenter de nous soumettre aux exigences « ordinaires » des préfectures (donc impossibles pour les cas « extra-ordinaires »), tout ça pour obtenir QUATRE malheureuses cartes de séjour d'UN an en DOUZE ans, alors que pour les personnes non-autistes, et de sexe opposé, ayant la chance de présenter une relation « normale », elles obtiennent une carte de séjour de DIX ans après seulement UN an de vie commune ?? (cf. accord *** du *** 1988, ***).

C'est la double peine… car indépendamment de ces questions de titre de séjour, ou même des difficultés administratives, la vie sociale est difficile chaque jour pour un autiste, alors je n'ai pas besoin qu'on en rajoute ; vous devriez m'aider au lieu de me faire souffrir aveuglément, en ne voulant jamais écouter ni prendre en compte ma réalité, et tout ça au nom « des autres », de règles ou que sais-je faites par et pour les autres, qui ont un mode de vie fondamentalement différent. C'est la loi des plus forts car les plus nombreux, qui entraîne l'exclusion de tous ceux qui ne sont pas dans la norme.

En ce qui concerne ce sujet de la « vie commune », nous avons pourtant bel et bien vécu en commun, et pendant de nombreuses années. Par exemple pendant environ un an en *** de 2002 à 2004. Puis nous avons habité ensemble en Egypte (j'ai dû m'exiler à cause des refus de visa) pendant 11 mois en 2005. Puis enfin ensemble dans mon appartement à Lyon de début 2005 à fin 2007. Cela fait une durée d'au moins 4 ans… mais 7 ans après, on en est toujours au même point, comme si tous les efforts et les papiers (création de société et j'en passe) ne comptaient pas !
Ensuite j'ai acheté une maison loin de la société (je suis autiste) et mon ami ne peut pas vivre dans cet isolement. Moi non plus d'ailleurs, à cause du froid, et je n'y suis que 4 mois par an : c'est mon refuge estival et éventuellement pour mes vieux jours, après construction d'un système de chauffage (je n'ai pas les moyens). Il a des cousins à Brest et il s'est fait une vie à Brest, avec même un projet de mariage (avec une femme) ce qui évidemment ne me dérange pas du tout, au contraire. Je me demande bien en quoi cela pourrait me gêner que mon ami fasse ce qu'il veut.
Je n'ai pas acheté mon ami ! Nous sommes libres de vivre où nous voulons. Je ne supporte plus d'être obligé de vivre à tel ou tel endroit par l'administration. Et depuis quelques années, j'ai repris ma liberté et je n'ai pas de lieu de vie fixe ou prévisible, huit mois par an. C'est mon droit.
Nous n'avons pas besoin de vivre ensemble pour avoir des liens très forts (et qui même se renforcent année après année) ; au contraire, pour moi c'est difficile d'habiter avec quelqu'un, même avec mon ami (je suis

autiste, j'ai un mode de vie particulier, et j'ai souvent besoin de calme et de repli, ce qui ne m'empêche pas du tout de pouvoir compter sur notre relation, indéfectible). Un autiste vit beaucoup par la pensée. La promiscuité physique devient un problème au bout de quelques jours, et elle n'est pas vraiment utile.
Avec le temps, et les diverses étapes dans notre vie commune, nous n'éprouvons plus le besoin de faire des choses ensemble, ce n'est plus comme dans les premières années. En plus, ma vie actuelle est devenue vraiment spéciale (militantisme pour l'autisme) et ça le dépasse. Pour autant, notre relation et notre affection sont intactes, et c'est ce qui m'aide à tenir, tout comme lui. Sans cela, il y a longtemps qu'au moins un de nous deux ne serait plus en vie.

Il est naturel que je souhaite la meilleure vie possible pour mon ami, avec un avenir, en France et non pas dans la misère. C'est notre but depuis le lendemain de notre rencontre le 27 avril 2001.
Or nous attendons toujours de pouvoir commencer cela. Mon ami a du mal avec les formalités administratives, et moi aussi. On nous demande encore et toujours une « vie commune » et cette exigence n'est plus tenable. Votre administration ne tient aucun compte de toutes les souffrances que nous endurons depuis 2002 : tout se passe comme si on devait recommencer la galère à chaque changement de préfecture, comme si mon ami venait d'arriver !
Pendant ce temps nous voyons des étrangers qui viennent, se marient, ont des enfants, et le problème est réglé en un an ou deux. Nous les voyons défiler dans les préfectures, tout semble simple pour eux. Nous savons qu'ils ne passent pas dix ou douze ans à recommencer le même cirque, la même mécanique infernale.
Encore heureux que le système ne nous demande pas de faire des enfants…

J'ai besoin que mon ami soit heureux. C'est comme mon fils. C'est pourtant pas bien difficile à comprendre.

Et de grâce, qu'on ne nous parle pas de « mariage » ! Se marier entre amis n'a aucun sens.
Sans parler des incompatibilités religieuses et légales dans le pays de mon ami.

Cette situation est une honte inqualifiable et nous sommes très fatigués de devoir endurer cela depuis 12 ans.

C'est juste un cauchemar.

Y a-t-il quelqu'un dans le gouvernement français, qui aurait la capacité de discernement pour adapter les décisions à la réalité (c'est-à-dire faire des exceptions dans les cas exceptionnels), et l'autorité pour faire appliquer ces décisions ?

Un traitement égalitaire, dogmatique, appliqué à un cas très particulier et différent, ne peut produire qu'une injustice. Ce qu'il faut ce n'est pas l'égalité de traitement, mais l'égalité de résultats.
Notre cas n'est absolument pas comparable aux autres cas.
La caractéristique principale d'un autiste, c'est qu'il vit seul dans son monde.
Le besoin principal d'un autiste, c'est de trouver un moyen de s'affranchir de cette solitude, d'arriver à créer des liens humains avec les personnes non-autistes. Au moins partiellement.
Après 36 ans de solitude sociale, de souffrance, de recherche, je suis enfin parvenu à trouver un ami, ce qui m'a permis de commencer à m'ouvrir au monde et à sortir peu à peu de l'enfermement autistique, mais tout ce que votre administration trouve pour aider un handicapé, c'est de s'opposer à cela ! Par méconnaissance, aveuglement, parfois excès de zèle, par rigidité et refus de prise en compte des exceptions, sans doute en raison d'une crainte confuse de commettre une injustice par rapport aux autres personnes, alors que notre situation n'est en rien comparable : elle est à des années-lumière de tout cela, et rien que la lecture des kilos de dossiers concernant notre histoire « titre de séjour » pourrait en donner une petite idée, pour n'importe quelle personne ayant un minimum de capacité de vue d'ensemble (et peut-être avec une connaissance de

l'autisme). Qu'est-ce qui vous empêche de demander une expertise à un spécialiste ? Faire souffrir les administrés n'est pas une obligation de l'Etat.

Vous ne connaissez rien de ma vie, de mon autisme, de nos souffrances personnelles et administratives. Vous n'avez pas passé 4 ans de cauchemar en vain pour des visas sans cesse refusés, ce qui était de toute façon inutile et inadapté puisque mon ami vit désormais en France actuellement, légalement. Des « souffrances gratuites », imposées par un système qui ne comprend rien et qui n'en a cure. Jusqu'à aujourd'hui encore.
2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015….. 2016, 2017, 2018… jusqu'à quand ? Est-ce que vous ne croyez pas que tout ce cauchemar finit par rendre les gens fous ? Moi je ne crains rien à ce sujet, je suis au-dessus de tout ça : je suis un autiste à (très) haut niveau de fonctionnement, mais je vois mon ami dépérir depuis plusieurs années, dans le découragement, le fatalisme, parfois même le délire. C'est juste un cauchemar. Pardon pour les répétitions, je ne vois pas d'autre mot. Nous n'avons qu'une vie. Dans quelques années, mon ami aura passé la moitié de sa vie dans ce cauchemar administratif français.
Qu'on ne nous demande plus de faire des efforts, nous en avons fait largement plus que de raison !
Même lui, au vu de ses limites en la matière.

Nous n'ennuyons personne, nous voulons juste qu'on nous laisse tranquilles. J'aimerais que mon ami puisse enfin commencer une vie normale avec un travail normal et en fondant une famille normale, c'est-à-dire tout ce que je ne peux pas faire. Et pas à 40 ans… (Il a maintenant 31 ans, merci beaucoup !).
Toutes ces tracasseries sur les titres de séjour sont faites pour les cas plus ou moins ordinaires et ne nous concernent en rien : vouloir nous les plaquer à toute force, c'est du grand n'importe quoi, c'est de l'abus. Sans parler de ce Pacs ignoble que nous avons bien été obligés de faire (en 2004), pour tenter de correspondre aux critères obligatoires censés favoriser les choses, avec beaucoup de honte pour très peu d'effets, d'ailleurs.

Quelle est la pertinence, dans notre cas, de règles qui ne tiennent absolument pas compte de l'élément essentiel et fondamental de notre relation : l'autisme ? Aucune.
Et c'est pour cela qu'un traitement d'exception n'est pas une faveur ni une injustice : c'est au contraire la moindre des choses pour réparer une injustice qui dure depuis beaucoup trop longtemps.
Personne ne sera jaloux. Ou alors, qu'ils prennent mon handicap…

Sans vouloir vous offenser, je pense qu'un gouvernement incapable de proposer autre chose que des règles inadaptées à ses citoyens les plus vulnérables (les handicapés autistes), un gouvernement qui ne peut se targuer de réalisme puisqu'il ne prend pas du tout en compte l'autisme dans notre cas (ni même la simple humanité, surtout au vu des DOUZE ANS), est un gouvernement dont la légitimité semble… discutable.

Je citerai d'ailleurs la conclusion de l'avis N° 102 du Comité Consultatif National d'Ethique « sur la situation en France des personnes, enfants et adultes, atteintes d'autisme » :
« Une société incapable de reconnaître la dignité et la souffrance de la personne, enfant, adolescent ou adulte, la plus vulnérable et la plus démunie, et qui la retranche de la collectivité en raison même de son extrême vulnérabilité, est une société qui perd son humanité. »

Enfin, vous accordez la nationalité française à un jeune malien pour son comportement lors d'une prise d'otages : c'est très bien, c'est très chouette, j'applaudis des deux mains, d'autant plus que je trouve réellement admirables et exemplaires la personnalité et la modestie de ce jeune homme.
Mais nous savons tous que cette naturalisation-éclair est avant tout un acte politique qui fait plaisir à tout le monde. L'histoire est presque trop belle pour être vraie.
Car si l'on est réaliste et honnête… on sait bien qu'il n'a rien fait d'héroïque, et que la plupart des gens à sa

place en auraient fait autant. En tout cas mon ami, oui. Je l'ai vu se jeter au-devant de grandes flammes pour aider une famille anglaise lors d'un incendie dans un restaurant, en ***. Il n'a pas hésité une seule seconde. Mettez-vous à notre place quand nous voyons ça. 12 ans de souffrances d'un côté, un coup de baguette magique de l'autre… D'ailleurs, nous n'en parlons même pas. Il y a plein de sujets trop douloureux à évoquer (surtout les consulats).
Bien sûr il est difficile de comparer cet exemple avec le nôtre. Mais qu'on ne nous dise pas que la règle est la même pour tous, obligatoirement, et que les exceptions sont impossibles.

Je suis fatigué. Je n'ai pas que ça à faire, du reste. J'essaie aussi d'aider les autistes en France et dans le monde, sans moyens bien sûr. Sans parler de toutes sortes d'autres problèmes administratifs personnels dont je vous ai déjà fait part. L'absence de réponses significatives des services publics étant également un problème.
Je ne peux pas me déplacer dans des bureaux pour des affaires personnelles, ni gérer la réception de lettres en papier.
Je vous prie, de grâce, d'essayer de m'épargner les réponses standard n'apportant aucune solution, car c'est un coup de poignard à chaque fois et j'en ai toute une collection.
Nous avons juste besoin que cesse ce cauchemar injuste, inadapté, insensé et inutile.
La solution c'est évidemment une carte de séjour de 10 ans, très largement méritée depuis tout ce temps et avec toutes ces injustices et ces souffrances.

Salutations plus que très fatiguées et irritées. Et néanmoins respectueuses.

Eric LUCAS

Note : votre page de contact sur Internet (http://www.gouvernement.fr/contact/ecrire-au-premier-ministre) ne fonctionne pas. Elle n'affiche aucun formulaire de contact ni quoi que ce soit d'approchant, mis à part le titre « ECRIRE AU PREMIER MINISTRE ».

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Le Chef de Cabinet

Paris, le 24 FEV. 2015

Références à rappeler :
CAB IV/4 - IM/
R034233.06.1

Monsieur,

Par lettre du 1er février 2015, vous avez à nouveau appelé l'attention du Premier ministre d'une part, sur votre situation et d'autre part, sur la demande de carte de résident de votre ami.

Soyez assuré qu'il a été pris connaissance des préoccupations que vous exprimez. L'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap est une des priorités du gouvernement.

C'est pourquoi, j'ai rappelé la demande de carte de résident de votre ami à Monsieur Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'intérieur, afin qu'une réponse vous soit apportée.

J'ai également saisi à nouveau Monsieur le Préfet de la Drôme, afin qu'il vous apporte aide et conseils.

Vous serez tenu directement informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Premier ministre

Sébastien GROS
Chef de Cabinet

Monsieur Eric LUCAS

→ Suites de cette lettre : "néant", comme d'habitude !

Et donc la continuation de la torture à vie.

16/01/2016

M. le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

[Gestion de la Communication Sociale à Caractère Bureaucratique Imposé]

N/ref. : 20160107 lr EL_PM Demande d'assistance pour obtenir réponses et justice

Objet : **Demande relative aux absences de réponses des préfectures etc., et à l'impossibilité de me défendre et de me faire aider, notamment au sujet de la Pref 69**

V/ref. :

Le 7 janvier 2016

Monsieur le Premier Ministre

Je suis un **autiste** à haut niveau de fonctionnement (dont le handicap est reconnu par la CDAPH avec un taux de 50-79%) et j'ai beaucoup de problèmes infligés par l'Administration française qui ne prend pas l'autisme en compte.

Je vous demande, encore une fois, de m'assister pour obtenir des réponses des divers organismes publics, ministères et préfectures.

Je reçois une aide du SAVS (spécifique pour ma forme d'autisme) mais celle-ci ne suffit pas pour obliger les préfectures (par exemple) à répondre et à accéder à mes requêtes.

Je n'ai pas les mots pour décrire à quel point je suis épuisé de toutes ces vaines demandes, depuis environ 20 ans.

Dans le cadre de l'aide que je vous demande, et sans la limiter à cet exemple, je vous prie tout particulièrement de bien vouloir faire en sorte que la PREFECTURE DU RHONE daigne répondre à mes demandes relatives à l'hospitalisation d'office (JAMAIS JUSTIFIEE) qu'elle a prononcée à mon encontre de février 1994 à mai 1995.

Cette préfecture n'a jamais répondu à mes demandes à ce sujet, depuis de nombreuses années.
En 2015, elle s'est contentée d'indiquer par téléphone que je devais demander à l'hôpital du Vinatier que celui-ci lui demande de lui envoyer ces arrêtés, pour qu'il me les envoie ensuite !
Non seulement la méthode est tordue et maltraitante pour un handicapé autiste très logique comme moi, mais par-dessus le marché, après plus de 6 mois d'attente, non seulement cet hôpital ne répond pas, mais la seule réponse qu'il finit par daigner envoyer est que finalement il ne fera rien et ne m'enverra rien… (en substance)
Et quand j'écris à la Préfecture 69 pour tout ça et pour tenter d'avoir les arrêtés (comme dans ma LR du 04/09/2015) eh bien celle-ci, fidèle à son fonctionnement, ne répond pas !
De qui se moque-t-on ??

Ces services me font "tourner en bourrique" depuis plus de 20 ans, et ensuite on vient me reprocher que "c'est trop ancien" pour me défendre ! Qu'est-ce que je peux faire de plus ? J'ai écrit des centaines de lettres en vain, et les grèves de la faim ne serviraient à rien (ou, au pire, à "justifier" une nouvelle mesure de contrainte médicale…).

En somme, pour me défendre, je suis obligé de demander aux coupables de m'aider à le faire… C'est une véritable fumisterie…

Je vous prie donc à nouveau de faire le nécessaire, et surtout, **par pitié, de ne pas me dire "j'ai chargé le Préfet de … ou le Ministre de … de vous répondre directement" puisque, précisément, ils ne le font pas, et que l'objet central de ma demande est ce problème…**

Et encore moins de "me rapprocher de l'assistante sociale de mon quartier ou du CCAS" ou autres fariboles, car je ne peux pas recommencer éternellement les mêmes choses inutiles.

Je n'arrive pas à avoir d'aide d'avocat ou d'aide juridictionnelle.
Les laborieux contacts avec des avocats (depuis quelques années) ont fini par arriver à "il nous faut d'abord les arrêtés préfectoraux"…

Je trouve que tout ceci est d'une maltraitance ignoble, et il ne faut pas s'étonner que les gens "deviennent fous" avec tout ceci.

Il est probable que cette lettre, comme toutes les autres, ne servira à rien, sera au pire ignorée ou au mieux "diluée" dans des "services" où tout ça va s'enliser irrémédiablement dans l'univers bureaucratique, **à moins que l'on ne se borne à me proposer de faire des choses que je ne peux pas faire ou qui ne peuvent rien pour mon problème (exemples plus haut : assistantes sociales ou que sais-je - ou encore pire, des rendez-vous physiques, ou entretiens verbaux).**

Sachant que les gens à qui on m'adresse pour me faire aider sont ceux qui pêchent dans l'affaire (l'hôpital, la préfecture…), rien d'étonnant à ce qu'ils se contentent de ne rien faire, puisque apparemment personne ne les y contraint.

En somme j'ai été CONTRAINT à perdre 15 mois de ma vie en H.O. (pour des motifs "fantasmagoriques"), mais par contre ceux qui doivent justice et réparation ne sont jamais contraints, eux. Où sont la justice et l'équité dans tout ça ???

Cet hôpital ne n'a donné que de la souffrance et des désagréments et crises de nerfs depuis le tout premier jour jusqu'à aujourd'hui, **et j'attends toujours que le Gouvernement me dise quelles sont les alternatives à l'hôpital (et aux services sanitaires français en général) quand un autiste a besoin d'aide, vu que ces services ne savent qu'aggraver la situation, et très gravement.** Et c'est rien de le dire.

Dans l'attente et l'espoir de voir enfin une début de quelque chose de positif, de bonne foi et de bon sens dans toute cette histoire (en supposant qu'il existe quelqu'un quelque part dans tous les services publics qui soit capable et autorisé à faire usage de ces notions), je vous prie de pardonner la longueur de cette lettre écrite d'une traite (j'en ai vraiment ma claque !) et d'agréer mes salutations… indescriptibles.

Eric LUCAS

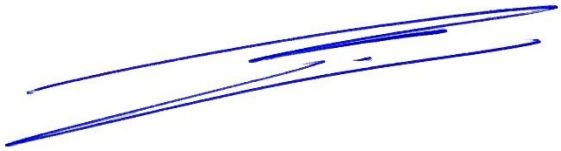

- *Méthode de réponse du siècle en cours (préférée) :* envoyer un courriel ou un document joint à un courriel, à e.l@free.fr
- Méthode alternative (très vivement déconseillée, et maltraitante) : matérialiser le document de réponse sur du papier puis l'envoyer par voie postale à une adresse (rarement consultée) pour contraindre des proches ou des assistants à le re-convertir en document électronique classique afin de me le transmettre par courriel, avec pour effets une transmission incertaine, absurde et pénible, et une réception presque toujours trop tardive, donc inutile :
Eric LUCAS, GCSCBI (Gestion de la Communication Sociale à Caractère Bureaucratique Imposé), ***, *** *** (France)

Etc. etc.

Torture administrative française

T.O.R.T.U.R.E.

Pièces jointes :

- **01/04/2020** : "Supplique pour obtenir interlocuteur et assistance aux fins de cessation de tortures administratives" (LRAR RR076011785BR)
  (4 pages)

- **14/09/2020** : "PM : Nouvelle demande en vain et « à QUI ? » d'aide pour fin de torture psychologique étatique du mutisme et de l'absence de l'aide nécessaire à la fin des injustices relatives à la séquestration médico-administrative et au viol étatique de vie privée (et des ruines et détresses sans fin en résultant)" (LRAR RR076012785BR)
  (15 pages)

- **26/01/2021** : "PM : Demande d'au moins quelque chose (non pire)" (LRAR RR019892790BR)
  (7 pages)

- **29/03/2021** : "PM : Recours hiérarchique : demande d'accompagnement et d'explications ; demande de protection et de fin de persécution" (LRAR RR076015946BR)
  (11 pages)

ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento..: 08/02/2022 Hora.....: 16:54:23
Caixa.....: 103898681 Matricula..: 89621859
Lancamento.: 055 Atendimento: 00049
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 2228149818

DESCRICAO	QTD.	PRECO(R$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	67,40+
Valor do Porte(R$)..:	48,10	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....:	0,335	
Peso Tarifado:.....:	0,335	
OBJETO=======> RR108156085BR		
REGISTRO (INTERNACIO:	11,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	8,30	
Selo.....:	67,40	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R$) 67,40

Valor Declarado não solicitado(R$)
No caso de objeto com valor,
utilize o servico adicional de valor declarado

TOTAL(R$)=======> 67,40
VALOR RECEBIDO(R$)=> 70,00

TROCO(R$)=======> 2,60

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

O acompanhamento desses objetos poderá ser
realizados pelos remetentes e destinatários
por meio do portal dos
Correios https://www.correios.com.br/
ou pelo aplicativo de rastreamento
Ganhe tempo!
Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete
deste comprovante, para eventual contato com
os Correios.
VIA-CLIENTE SARA 8.7.01

20220208_ELO_TortureAdmFR---FR-PM_Nouveau recours_Demande-assistances-et-fin-de-supplices